Rapport d'activité 2025 de l'Unité de Gestion Vilaine Est d'Eaux & Vilaine



Table des matières

PREAMBULE **3**

I. ANNEE 2025 : ANNEE D'AVENANT ET 4EME ANNEE DU CTBV UGVE 2022-2024 **4**

A. Présentation du territoire **4**

B. Rappel de la stratégie d'intervention du CTBV UGVE **4**

II. BILAN DES ACTIONS **4**

A. Volet Aménagement du territoire
Erreur ! Signet non défini.

1. Restauration des milieux aquatiques 7
2. Aménagement bocager **Erreur ! Signet non défini.**5

B. Volet « Pratiques et usages sur le territoire » **18**

1. Adapter les usages avec la profession agricole aux enjeux qualité et quantité 18
2. Développer une stratégie foncière avec l'outil AFAFE 20
3. Mettre en œuvre des démarches de lutte contre les pollutions diffuses sur les périmètres des captages 21
4. Le PAEC et les MAEC – animation du dispositif 22
5. Les PSE 26

C. Volet Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances **27**

1. Les outils de communication 27
2. Sensibilisation à l'environnement 29
3. Etudes et valorisation des connaissances 30
4. Suivis de l'évolution des masses d'eau 32
5. Animation territoriale et réseau d'échange avec les EPCI du territoire 35
6. Démarche engagée sur l'Installation Transmission et sur le foncier 36

D. Volet « Animation et gestion du Contrat Territorial de Bassin Versant
Erreur ! Signet non défini.

III. BILAN FINANCIER GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTIONS 2022/2025 DU CTBV (SOUS MAITRISE D'OUVRAGE UGVE) CHIFFRES ISSUS DU COPIL DE VALIDATION DU 17/06/2025 ET PERSPECTIVES 2026 **46**

IV- PERSPECTIVES FINANCIERES INSCRITES A L'ACCORD DE TERRITOIRE 2026/2028 DE L'UGVE **47**

ANNEXES **48**

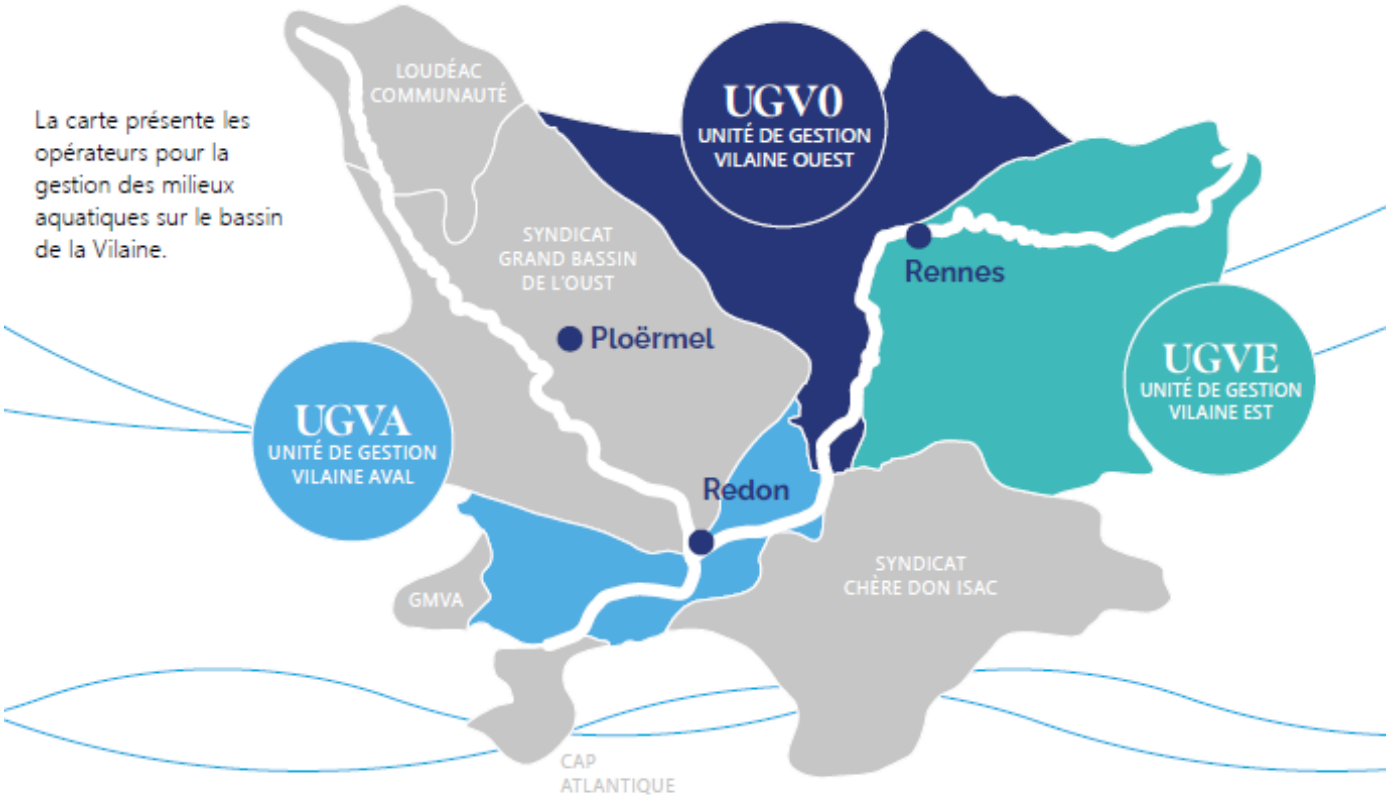
Préambule

Rappel de la nouvelle organisation du Territoire d'intervention de la GEMA sur l'UGVE

Une réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA de la compétence GEMAPI) et de compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) sur l'amont de la Vilaine (4 230 km²) s'est initiée en 2019.
En février 2020, à la suite de l'étude de plusieurs scénarios, les délégués des EPCI membres de l'EPTB Vilaine concernés se sont prononcés favorablement à un scénario de transfert de ces compétences au sein de l'EPTB Vilaine en deux unités Est et Ouest.
Au 1er janvier 2022, a eu lieu la dissolution des syndicats historiques (Seiche, Semnon et SYRVA) et leur intégration à l'EPTB Eaux et Vilaine.

Depuis la loi NOTRe, la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est devenue une compétence obligatoire des EPCI. Certaines collectivités ont choisi de transférer ces compétences et associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses), à Eaux & Vilaine organisé en **3 unités de gestion** : **l'Unité de Gestion Vilaine Aval, l'Unité de Gestion Vilaine Ouest et l'Unité de Gestion Vilaine Est.** D'autres ont désigné des opérateurs comme les syndicats de bassins versants Chère-Don Isac ou Grand Bassin de l'Oust, ou ont choisi de garder la compétence en régie.

La carte présente les opérateurs pour la gestion des milieux aquatiques sur le bassin de la Vilaine.



I- ANNEE 2025 : ANNEE D'AVENANT ET 4EME ANNEE DU CTBV UGVE 2022-2024

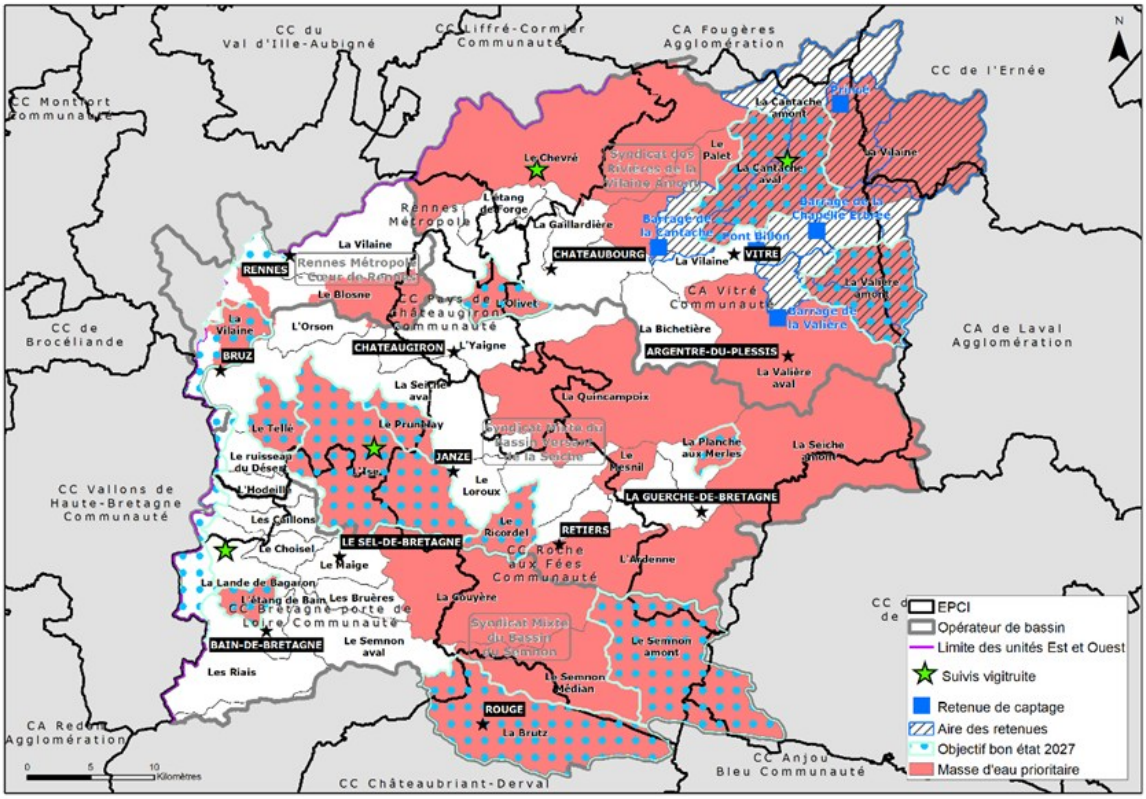
Le Contrat Territorial de Bassin Versant 2022-2024, prolongé d'un an en 2025, a permis de renforcer les équipes techniques de l'Unité de Gestion Vilaine Est (UGVE) et ainsi d'améliorer considérablement l'opérationnalité sur le terrain :

A – Le territoire en quelques chiffres



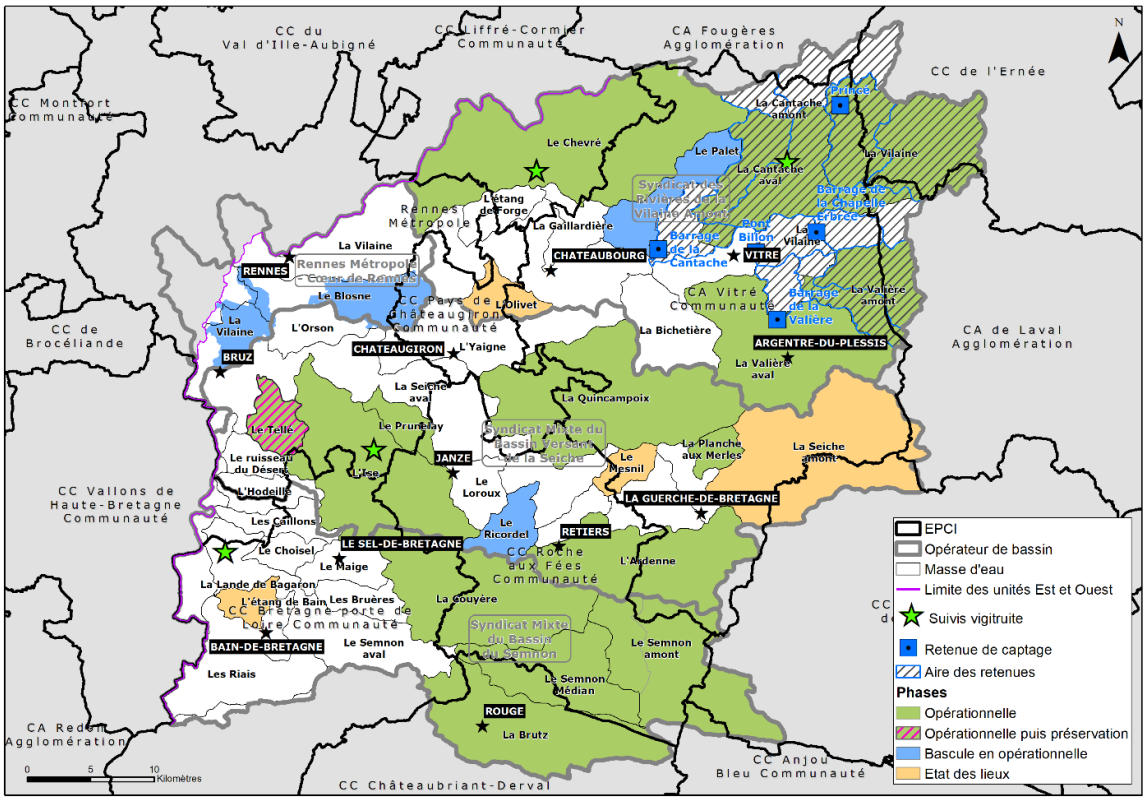
B - Rappel de la stratégie d'intervention du CTBV UGVE

Le contrat territorial a pour objectif de restaurer les masses d'eau dégradées sur le territoire de l'UGVE. Pour cela, des zones d'intervention prioritaires ont été définies pour mieux cibler l'intervention.



Carte de la stratégie d'intervention 2022-2027 de l'unité Est

L'étendue importante de surface prioritaire a nécessité de définir des niveaux d'intervention. Cela permet de hiérarchiser la mise œuvre opérationnelle des actions et d'étaler les actions au cours de la durée du contrat.



Carte des niveaux d'intervention sur les masses d'eau prioritaires

En plus de l'intervention par masses d'eau prioritaires, il avait été acté que les actions du contrat territorial 2022-2027 seront mises en place afin de répondre aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau (Qualité) et d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau (Quantité).

Pour assurer l'efficacité des actions à venir, les orientations stratégiques consistent à :

- Veiller, par une meilleure synergie avec les services de l'état, au respect de la réglementation pour stopper les dégradations existantes sur les milieux ;
- Garantir une démarche transversale entre les différents volets du contrat et réussir à combiner les divers thèmes d'actions (milieux aquatiques, agricole…) autour d'un seul et même projet qui pourra être qualifié de « projet global » ;
- Développer un volet communication conséquent et approfondir le travail d'amélioration des connaissances en interne à l'unité, et vers l'extérieur auprès des acteurs du territoire ;
- Poursuivre le partage des missions via les maîtrises d'ouvrage associées agricoles ;
- Prioriser les interventions sur des masses d'eau jugées prioritaires pour une meilleure efficience du programme d'actions

4 volets ont été identifiés dans la feuille de route avec la volonté d'une mise en œuvre opérationnelle transversale pour optimiser l'efficacité de l'intervention de l'UGVE :

- **Aménagement du territoire**
- **Pratiques et usages sur le territoire**
- **Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances**
- **Animation et gestion du contrat territorial.**

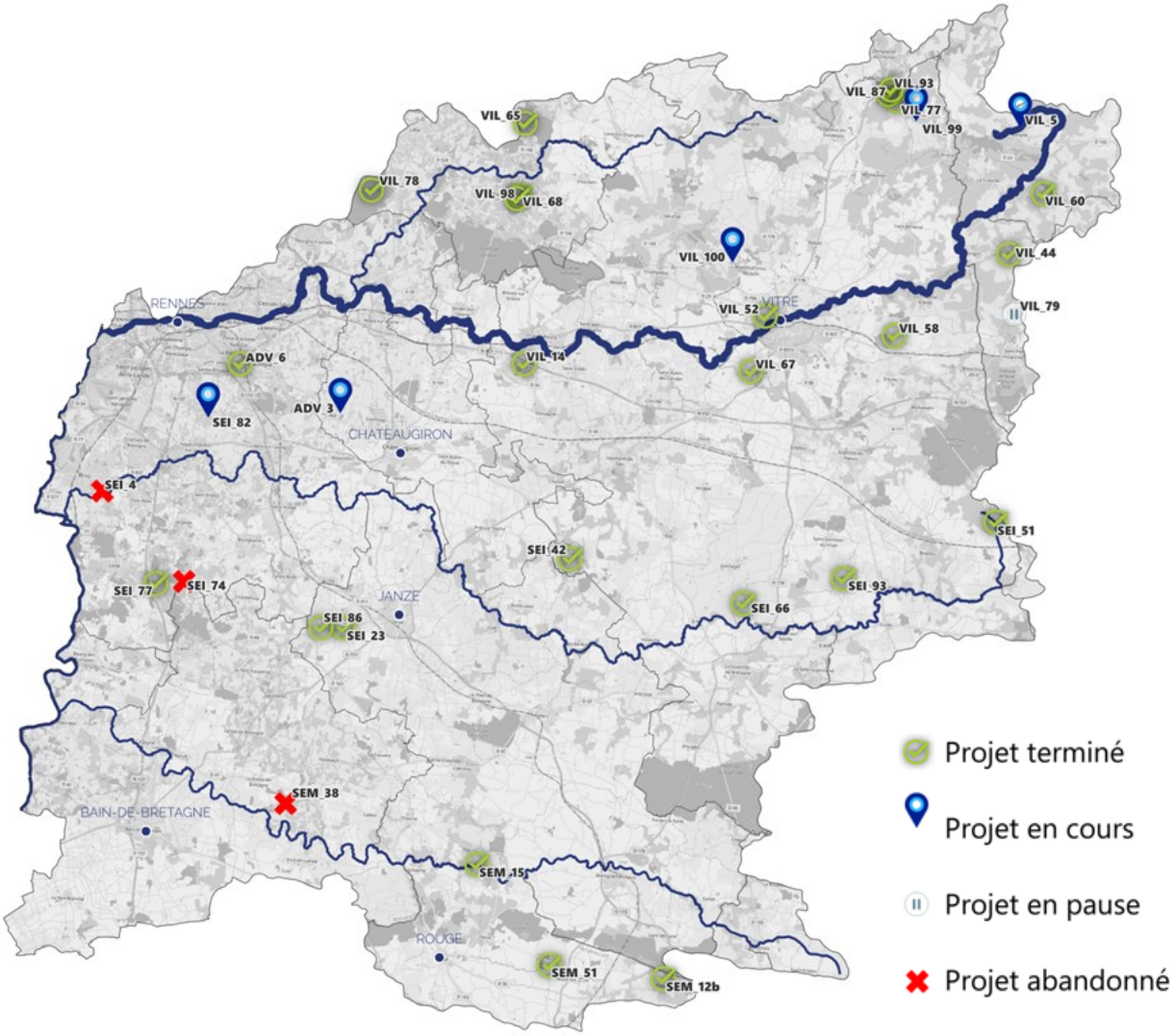
II- BILAN DES ACTIONS

A. Volet Aménagement du territoire

1. Restauration des milieux aquatiques

En 2025, ce sont 24 projets qui ont pu être conduits en faveur de la restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire de l'UGVE.

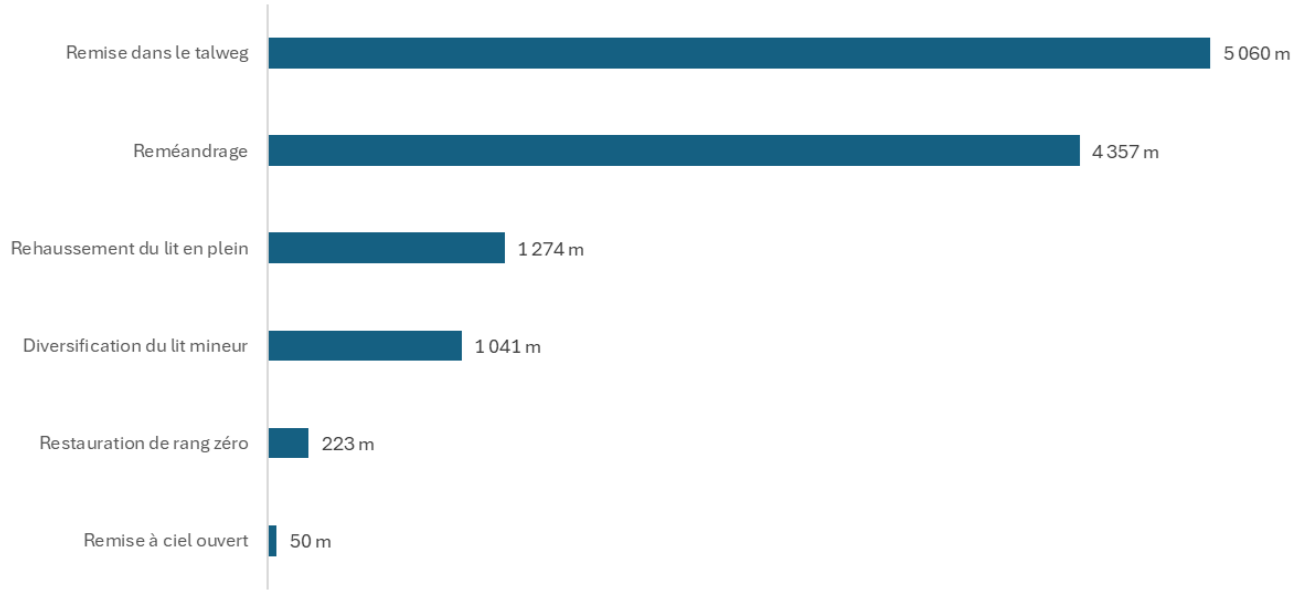
11,9 km de cours d'eau ont pu être restaurés.



Département	EPCI	Commune	Masse d'eau	Cours d'eau	Année(s) d'animation	Année(s) de travaux	Typologie de travaux majoritaire	Nom du projet	Longueur restaurée (ml)	Surface restaurée (m^2)	Total Facture (€TTC)
Ille-et-Vilaine (35)	Rennes Métropole	Chantepie	Blosne amont	Ruisseau des Hayettes	2024	2025	Réhaussement du lit en plein	Réhaussement du ruisseau des Hayettes en contexte semi-urbain	600		60 930,30 €
Ille-et-Vilaine (35)	La Roche aux Fées Communauté	Brie	Ise	Ise	2023-2024	2024-2025	Reméandrage (au-delà de l'emprise actuelle du lit)	Reméandrage de l'Ise	300		180 877,78 €
Ille-et-Vilaine (35)	Rennes Métropole	Bruz	Seiche aval	Affluent de la Seiche aval	2023-2024-2025	2025	Reméandrage (au-delà de l'emprise actuelle du lit)	Réméandrage sur un affluent de la Seiche aval (ruisseau de Bel Air)	800	3000	
Ille-et-Vilaine (35)	La Roche aux Fées Communauté	Moulin	Quincampoix	Affluent de la Quincampoix	2024	2025	Remise dans le talweg	Restauration d'un affluent de la Quincampoix	700		62 433,91 €
Ille-et-Vilaine (35)	Vitré Communauté	Le Pertre	Seiche amont	Ruisseau de la Croix de Bois	2023-2024-2025	2024 - 2025	Suppression de plan d'eau sur cours d'eau	Suppression d'un plan d'eau sur cours d'eau - plan d'eau de Saint Poix	180	1600	174 705,59 €
Ille-et-Vilaine (35)	Vitré Communauté	Domalain/Moutiers	Planche aux Merles	Affluent de la Planche aux Merles	2024	2025	Reméandrage (au-delà de l'emprise actuelle du lit)	Reméandrage du ruisseau de la Planche aux Merles	900		208 868,23 €
Ille-et-Vilaine (35)	La Roche aux Fées Communauté	Brie	Ise	Ise	2023-2024	2025	Reméandrage (au-delà de l'emprise actuelle du lit)	Reméandrage et remise dans le talweg de l'Ise et de son affluent	1000		116 788,44 €
Ille-et-Vilaine (35)	Vitré communauté	Gennes-sur-Seiche	Seiche amont	Affluent de la Seiche	2024	2025	Reméandrage (au-delà de l'emprise actuelle du lit)	Effacement d'un ouvrage et reméandrage d'un affluent de la Seiche	500		81 616,08 €
Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne Porte de Loire Communauté	Tresboeuf	Les Bruères	Affluent des Bruères	2023-2024-2025	2025	Remise dans le talweg	Projet de restauration sur la ferme Les Trognes	400		
Loire-Atlantique (44)	CC Châteaubriant-Derval	Fercé	La Brutz	Affluent de la Brutz	2024-2025	2025	Suppression de plan d'eau sur cours d'eau	Suppression d'un plan d'eau sur cours d'eau - Le Pont Esnon	95	1600	59 557,28 €
Ille-et-Vilaine (35)	Vitré Communauté	Châteaubourg	La Vilaine - Cantache à Ille	Affluent de la Vilaine	2023-2024	2024-2025	Suppression de plan d'eau sur cours d'eau	Suppression du plan d'eau de la Galmandière à Châteaubourg	200	2500	
Mayenne (53)	CA de Laval Agglomération	Bourgon	Retenue de la Chapelle Erbrée	La Ville Etable	2023-2024-2025	2025	Reméandrage (au-delà de l'emprise actuelle du lit)	Remise dans le talweg du ruisseau de la Ville Etable à Bourgon	800		79 734,36 €
Ille-et-Vilaine (35)	Vitré Communauté	Vitré	La Vilaine - Chapelle-Erbrée à Cantache	Champlet	2023-2024-2025	2025	Reméandrage (au-delà de l'emprise actuelle du lit)	Restauration du ruisseau du champlet	488	406	52 767,00 €
Ille-et-Vilaine (35)	Vitré Communauté	Erbrée	Etang de Pain Tourteau	Ruisseau de l'Andronnière	2023-2024-2025	2025	Remise dans le talweg	Restauration du ruisseau de l'Andronnière	500		116 200,80 €
Mayenne (53)	CC de l'Ernée	La Croixille	La Vilaine - Juvigné à Chapelle-Erbrée	Sans Nom	2023-2024	2025	Réhaussement du lit en plein	Suppression plan d'eau sur cours de La Fleurière	100		
Ille-et-Vilaine (35)	Liffré-Cormier Communauté	Liffré	Le Chevré	La Grimaudais	2024	2024-2025-2026	Remise dans le talweg	Forêt de Liffré - La Grimaudais	540		114 703,80 €
Ille-et-Vilaine (35)	Vitré Communauté	Pocé-les-Bois	La Valière aval	Affluent de la Valière	2024	2025	Remise dans le talweg	Restauration d'un affluent de la Valière	610	700	97 068,99 €

Ille-et-Vilaine (35)	Liffré-Cormier Communauté	La Bouëxière	Le Chevré	Ménouvel	2024	2025	Reméandrage (au-delà de l'emprise actuelle du lit)	Reméandrage du Ménouvel et restauration d'un affluent	590		43 484,58 €
Ille-et-Vilaine (35)	Vitré communauté	Châtillon-en-Vendelais	La Cantache amont	Ruisseau des Masures	2024	2025	Reméandrage (au-delà de l'emprise actuelle du lit)	Ruisseau des Masures - Les Masures	350	35000	33 559,61 €
Ille-et-Vilaine (35)	Liffré-Cormier Communauté	Liffré	Le Chevré	Le Gué Renaie	2024	2024-2025	Remise dans le talweg	Forêt de Rennes - Restauration du Gué Renaie	2000	40000	163 867,80 €
Ille-et-Vilaine (35)	Vitré Communauté	Châtillon-en-Vendelais	La Cantache amont	Ruisseau des Hurlières	2024	2025	Reméandrage (au-delà de l'emprise actuelle du lit)	Restauration du ruisseau des Masures et de la Motière	450	20000	100 993,20 €
Ille-et-Vilaine (35)	Vitré Communauté	Châtillon-en-Vendelais	La Cantache amont	Ruisseau de l'Anchepinière	2024	2025	Remise dans le talweg	Suppression du plan d'eau de l'Anchepinière et restauration du ruisseau des Hurlières	220	9000	103 609,62 €
Ille-et-Vilaine (35)	Liffré-Cormier Communauté	La Bouëxière	Le Chevré	Le Ménouvel	2024	2025	Reméandrage (au-delà de l'emprise actuelle du lit)	Reméandrage du Ménouvel en amont de VIL_68	230		21 627,60 €

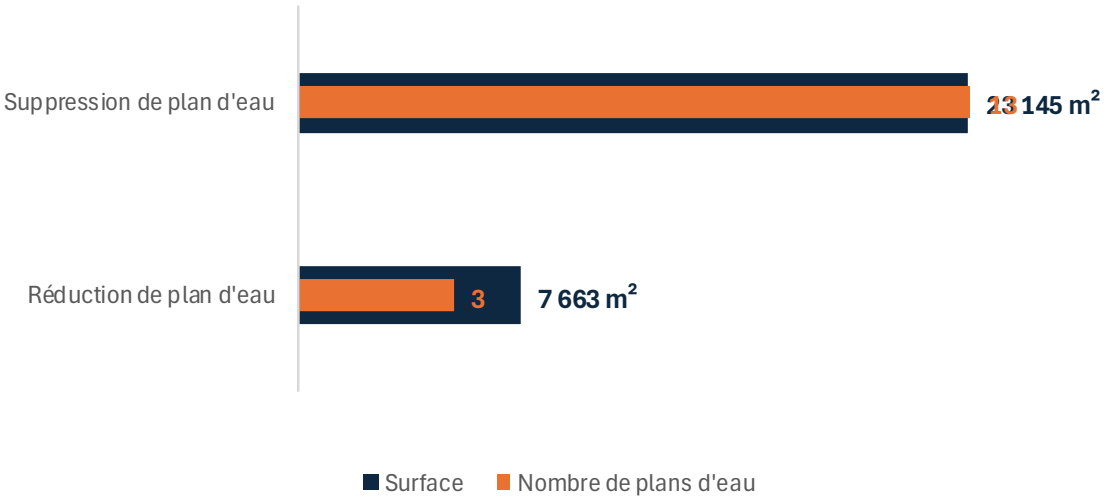
Restauration du lit mineur



Restauration hors lit mineur



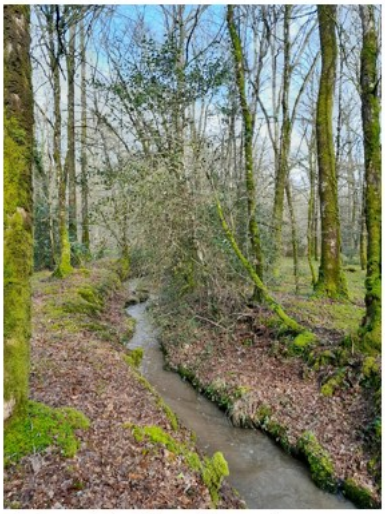
Restauration concernant les plans d'eau



Les travaux sont présentés en annexe du présent rapport sous forme de fiche issues de SYSMA.

Ci-dessous quelques photographies de travaux réalisés :

En Forêt de Liffré, restauration du ruisseau de la Grimaudais sur 650 mètres



Ruisseau de la Grimaudais avant restauration



Ruisseau de la Grimaudais après restauration

En Forêt de Rennes reprise et finalisation des travaux de restauration du ruisseau du Gué Renaie sur2,3 km et de ses 3 affluents



Aval du Gué Renaie restauré



Avant *Après*

Restauration du cours d'eau des Hayettes sur 550 ml à Chantepie


Avant travaux


Après travaux

Restauration d'une vallée humide à Thourie sur plus de 700 ml



Restauration du cours de la Planche aux Merles sur le bassin de la Seiche


Avant travaux


Après travaux

Restauration d'une tête de bassin versant à Villepot



Avant travaux



Après travaux

Suppression du plan d'eau de la Fleurière à la Croixille



Avant travaux



Après travaux

Effacement d'une retenue afin de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire tout en reméandrant le cours d'eau à Gennes sur Seiche



Avant travaux



Après travaux

Suppression du pan d'eau de la Galmandière à Chateaubourg



Avant travaux



Après travaux

2. Aménagement bocager 2025

a. La cadre d'intervention

En place depuis 2011, Breizh Bocage est un programme de financement régional qui permet d'obtenir une aide pour l'implantation de haies bocagères à plat ou sur talus. Ce programme prend en charge les frais des travaux de restauration et de création de haies bocagères (fourniture et pose des plants, du paillage, des protections anti-gibier et création de talus…). Les exploitants agricoles et les propriétaires terriens peuvent demander cette aide.

Depuis sa mise en, place Breizh Bocage a permis de créer ou de restaurer près de 300 km de haies sur le territoire de l'UGVE. Ces linéaires plantés permettent de compenser la destruction du bocage et même de le restaurer sur certains territoires. La plantation de haies permet de réduire les transferts de polluants vers les rivières en luttant contre l'érosion du sol. Pour les fermes, le bocage offre de l'ombre et des abris pour le bétail et la biodiversité, et permet de produire du bois d'œuvre et du bois de chauffage.

Il est financé par l'Europe (FEADER), l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et Eaux&Vilaine.

L'UGVE anime le programme Breizh Bocage sur la partie bretonne de son territoire, **en dehors du territoire des EPCI de Bretagne Porte de Loire Communauté et de Roche aux Fées Communauté, qui ont gardé la maitrise d'ouvrage.**

L'UGVE assure aussi l'animation et la maitrise d'ouvrage des travaux sur sa partie Ligérienne. Le développement de cette démarche de restauration et de plantation sur la partie ligérienne a été initié en 2023.

A noter la fin de la Zone Soumise à Contrainte Environnementale (sur les masses d'eau de la Quincampoix, Prunelay et Planche aux Merles).

b. La stratégie Breizh Bocage

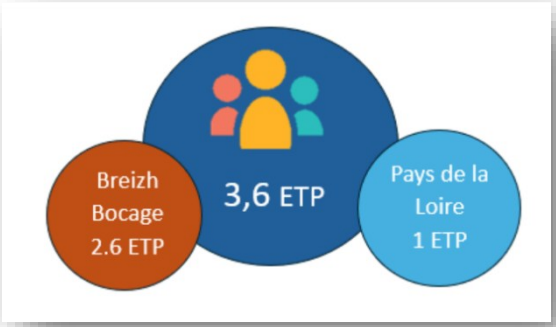
La stratégie Breizh Bocage a été élaborée au premier semestre 2023, en concertation avec tous les acteurs. Elle a été validée le 29 décembre 2023 par la Région Bretagne et sert de feuille de route, afin d'améliorer l'appropriation des haies par les bénéficiaires.



c. Bilan des projets bocagers

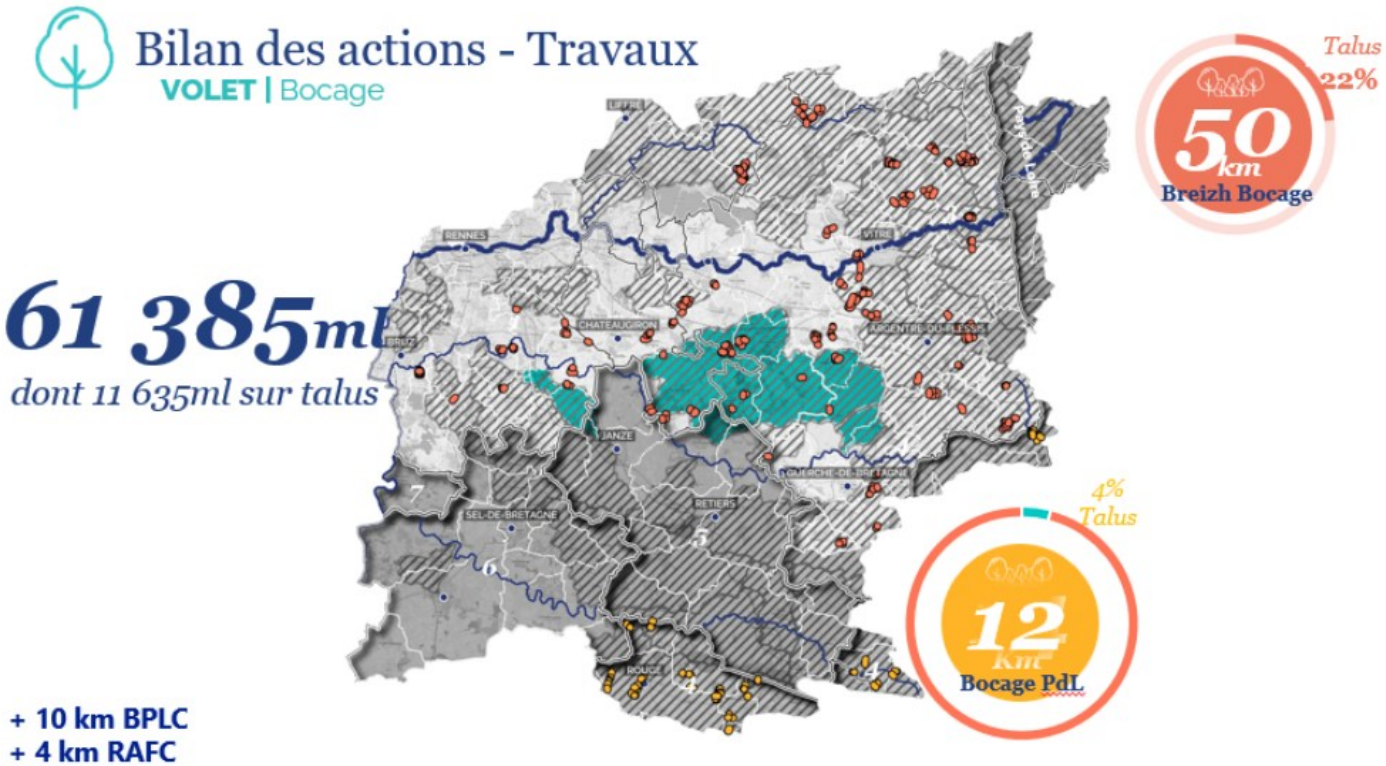
Suite aux différentes demandes d'agriculteurs, de particuliers et de collectivités volontaires, voici la synthèse du travail d'animation sur le territoire d'Eaux&Vilaine pour la campagne de travaux 2025-2026.

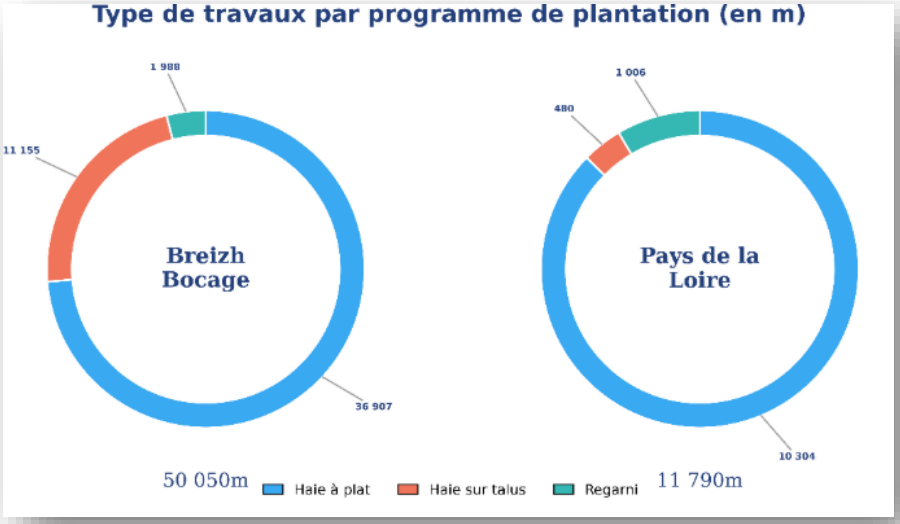
A l'issue de l'animation réalisée en 2025, plus de 61 kms de haies ont été plantées dont 11.6 kms de talus ;



Sur 76 RDV pris, 60 projets ont aboutis.







Travaux réalisés en 2026







d. Déplacement de haies BCAE8

En 2025 10 agriculteurs ont sollicité Eaux&Vilaine pour des déplacements de haies. Lors de ces rencontres les techniciens ont accompagné les projets de déplacements et encourager les exploitants à rentrer dans une démarche globale d'amélioration de la ressource à travers les différentes actions proposées par Eaux & Vilaine.

e. Demande de MAEC bocage

Sur l'année 2025, 14 exploitations nous ont contacté pour bénéficier d'aides à l'entretien des haies.
Avec le dispositif MAEC, les exploitants peuvent prétendre à des aides pour la bonne gestion du bocage, dans ce cadre, les techniciens réalisent un tour de leur parcellaire avec eux afin de proposer et mettre en œuvre un plan de gestion des haies sur une durée de 5 ans. L'accompagnement est finalisé par un dossier reprenant toutes les règles de bonne gestion et les livrables nécessaires aux instances de contrôle de ses aides.

f. Suivi administratif

Les techniciens assurent la gestion et le suivi des dossiers de subvention FEADER et Pacte de la Haie, depuis les demandes de financement des travaux et de l'animation jusqu'au suivi de leur réalisation. Ils préparent également les demandes de paiement des dossiers des années précédentes qui peuvent être soldées (Breizh Bocage II et Pacte de la Haie en Pays de la Loire).

B. Volet « Pratiques et usages sur le territoire »

1. Adapter les usages avec la profession agricole aux enjeux qualité et quantité

A/ Actions sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine

Prédiagnostics individuels

31 prédiagnostics ont été réalisés en 2025. Tous les agents de l'équipe agricole de l'UGVE sont amenés à réaliser des prédiagnostics individuels d'exploitation agricole. Ceux-ci peuvent être réalisés à la suite d'une demande par l'exploitant, ou bien suite à une proposition par un agent de l'UGVE. Ces rencontres permettent de :

- S'assurer de la bonne connaissance de la structure E&V et de ses actions par l'exploitant
- Prendre connaissance du système de production, du parcellaire, des atouts et contraintes sur l'exploitation
- Recueillir les attentes de la personne rencontrée
- Lui fournir de premiers éléments de réponse, puis le diriger vers nos actions ou celles des partenaires selon le besoin.

Actions agricoles individuelles

L'UGVE donne priorité aux actions agricoles réalisées par les maîtres d'ouvrage agricoles associés (organismes agricoles signataires du CT). Cependant certains exploitants ont d'autres souhaits notamment en termes d'organisme de conseil. C'est pourquoi ils ont, au cas par cas, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement hors-MOA. En 2025 voici les actions individuelles qui ont pu être assurées sous maîtrise d'ouvrage de l'UGVE via des organismes de conseil agricole non-signataires du CT :

- AQUATIRIS : 2 diagnostics individuels Chemins de l'eau
- CIVAM 35 Installation Transmission : 1 action de porte-à-porte Transmissibilité
- CHAMBRE d'AGRICULTURE Pays de la Loire : 6 diagnostics MAEC en Pays de la Loire
- INTERFACES & GRADIENTS :
 - 7 suivis individuels pour des agriculteurs engagés en PSE
 - 2 diagnostics individuels
 - 1 suivi individuel

Soient **19 accompagnements individuels**.

Aussi, **11 diagnostics MAEC** ont été réalisés en interne par les animateurs agricoles ou les techniciens bocage.

Actions agricoles collectives

Lors de l'année 2025, l'UGVE a permis les actions collectives suivantes :

- Formation de l'équipe à la thématique de la transmission des exploitations agricoles (CIVAM 35 Installation Transmission)
- Essai couverts végétaux : légumineuses, densités de semis, fertilisation (Agrorizon)
- Ciné-débat « Tu nourriras le monde » dans la poursuite de la mobilisation pro-active des exploitations agricoles sur la masse d'eau de La Couyère (Agrobio35)

Et pour les agriculteurs engagés dans le PSE de la Seiche :

- Réunion à mi-campagne culturale (Interfaces & Gradients)
- Réunion de fin de campagne culturale (Interfaces & Gradients)
- Réalisation des prélèvements et des analyses de RPA azote sur maïs (Auréa)
- Accompagnement à la réalisation de la méthode MERCI (Chambre d'Agriculture)
- Utilisation de Sol-AID sur 2 exploitations agricoles

Soient **8 actions collectives**.

Coordination des Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA)

Un COTECH des MOA a été organisé en début d'année (24 février) pour les **15 MOA** engagés dans le CT en 2025 :

Adage 35
Agrobio 35
CER France Brocéliande
Ceta 35
Chambre d'Agriculture de Bretagne
Civam 35 Installation Transmission
Collectif Bois Bocage 35
Cooperl
Déshyouest
Eilyps
Fédération des CUMA Bretagne Ille Armor
Initiative Bio Bretagne
Le Gouessant
SMG Eaux 35
Ter Qualitechs

La coordination de la MOA nécessite comme chaque année le rappel aux MOA du contenu de leurs demandes de financements à réaliser sur les plateformes de dépôt de demandes d'aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional. Il s'agit également de valider la localisation et le contenu technique précis des actions au cours de l'année, d'annoncer les actions collectives, de faire le lien entre les actions agricoles individuelles et les agents des services Bocage et Milieux aquatiques, de collecter et de valider les justificatifs techniques et financier, de procéder au versement du financement par Eaux & Vilaine.

La coordination MOA à Eaux & Vilaine nécessite également de participer à des temps d'échange en interne avec les coordinateurs MOA des unités Aval et Ouest, avec les agents en charge du développement de Sysma et du SIG. Il peut aussi y a voir des temps d'échanges avec les autres SMBV pour recouper nos appréciations sur certaines actions de certains MOA par exemple. De nombreux échanges sont aussi nécessaires avec les financeurs.

Diagnostic agraire (stage)

Un partenariat AgroParisTech et Eaux&Vilaine a permis d'accueil Blandine CHABROL en dernière année d'école d'ingénieur à AgroParisTech, spécialisation « agriculture comparée et développement agricole », pour la réalisation du diagnostic agraire sur la masse d'eau de la Seiche Amont. Ce diagnostic agraire s'appuie sur une analyse approfondie du paysage, de l'histoire agraire et une modélisation des systèmes de production actuel. Il permet de pour comprendre les dynamiques agraires dans le but de construire une stratégie pertinente de protection de la ressource en eau, adaptée aux différents systèmes de production présents sur le territoire.

Prise en charge des passages d'outils de désherbage mécanique du maïs

En 2025 ce sont **25 agriculteurs** qui ont bénéficié de la prise en charge par Eaux & Vilaine des coûts de passages d'outils de désherbage mécanique du maïs par les 12 CUMA et ETA partenaires.

B/ Sous Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA)

(à compléter au fur et à mesure de la réception des livrables, courant 2026)

Adage 35 a réalisé 1 ferme ouverte, 3 journées techniques, 1 formation.

Agrobio35 a réalisé 15 accompagnements au désherbage mécanique du maïs, 1 ferme ouverte, 2 RDV techniques, ainsi que la poursuite de l'étude sur le maintien en bio des terres bio.

Le **CETA 35** a réalisé 7 essais de plein champ en appui aux groupes et 1 démonstration de désherbage mécanique en bio.

La **Chambre d'Agriculture de Bretagne** a réalisé 18 accompagnements au désherbage mécanique du maïs et 2 RDV techniques.

Le **CIVAM 35 Installation Transmission** a réalisé 1 matinée de sensibilisation des agents de l'UGVE à la thématique de la transmission et 3 séries de porte à porte Transmission.

Déshyouest a réalisé 2 RDV techniques.

La **FD CUMA** a réalisé 1 démonstration de matériel.

IBB a organisé une journée technique.

Le Gouessant a réalisé 1 journée technique.

2. Développer une stratégie foncière avec l'outil AFAFE

Une réflexion sur le déploiement d'une stratégie foncière a été amorcée en 2019 par le Syndicat de Bassin Versant du Semnon avec l'opportunité de mobiliser l'outil AFAFE (Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental) coordonné par les Conseils Départementaux d'Ille et Vilaine, de la Mayenne et du Maine-et-Loire, sur la masse d'eau du Semnon Amont. En 2022, à la suite du transfert des compétences GEMA au sein de l'EPTB Vilaine- UGVE, l'équipe opérationnelle a relancé ce projet en lien avec les Départements Mayenne et Ille et Vilaine et les EPCI concernées (RAFcom et Pays de Craon) en proposant une visite de terrain dans le Département des Deux Sèvres où plusieurs AFAFE sont menés.

En parallèle de ce projet d'AFAFE sur le Semnon amont, cette masse d'eau très dégradée a été ciblée par Eaux & Vilaine pour expérimenter une nouvelle forme d'animation. Elle bénéficie donc depuis fin 2022 d'une équipe renforcée constituée d'animateurs et d'animatrices sur les thématiques bocage, agricole et MA et qui expérimente la mise en œuvre concrète d'une approche transversale et exhaustive (en rencontrant tous les agriculteurs et agricultrices et autres acteurs locaux par sous-zone en collectif et en individuel).

L'approche développée par l'équipe projet a permis d'aller sonder de nombreux acteurs sur le projet d'AFAFE et il apparait, notamment auprès des acteurs agricoles, que la perspective d'agir sur le regroupement parcellaire en parallèle de la restauration des milieux et de la lutte contre le ruissellement est bien accueillie.

Ce qui a été réalisé en 2025 au sujet de l'AFAFE :

1. Pour lancer le partenariat entre les Départements porteur des démarches d'AFAFE et les collectivités Eau (EPTB, producteur d'eau ou syndicat de BV), une note d'intention produite par la collectivité eau demandeuse doit être transmise aux Départements. **La note d'intention demandant un AFAFE sur le Semnon par Eaux&Vilaine a été produite et validée en instances Eaux&Vilaine en 2025**, elle précise le contexte de la masse d'eau du Semnon amont, les actions développées par Eaux&Vilaine sur la GEMA et compétences associées et comment l'AFAFE (et ses objectifs et résultats attendus) peuvent venir soutenir sa démarche des restauration des milieux et de la qualité de l'eau.

2. Sensibilisation, mobilisation et animation des communes du Semnon amont pour leur participation à l'AFAFE. Le code rural indique qu'un AFAFE ne peut être lancé qu'après une délibération favorable des communes du territoire. La 1ère **délibération** concerne la validation du lancement de l'étude d'aménagement (1ère phase de l'AFAFE) et la constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier ; Une 2ème délibération

portant sur la phase opérationnelle sera demandée en fin d'étude d'aménagement (1.5 ans après le démarrage de l'étude d'aménagement).

Toutes les communes du Semnon amont ont été rencontrées au sujet de l'AFAFE, et le CD35 est intervenu lors d'une réunion des élus locaux en février 2025. Afin de prendre une décision éclairée, toutes les communes ont sollicité la tenue d'une réunion communale ou intercommunale associant le conseil municipal et les agriculteurs et agricultrices concerné·es par le projet.

A l'exception des communes de Chelun et Rannée, toutes les communes ont délibéré positivement en faveur du démarrage de l'étude d'aménagement.

Ces délibérations vont permettre aux départements de délibérer début 2026 et de démarrer l'étude d'aménagement fin 2026, sur un 1Er périmètre d'AFAFE qui sera ensuite précisé dans le cadre de l'étude d'aménagement

Une 2ème phase de sensibilisation des élus locaux devra avoir lieu en 2026 suite aux élections municipales.

3. Sensibilisation des EPCI (RAFCOM, CC du Pays de Craon et Anjou Bleu Communauté) au projet d'AFAFE et échanges sur les possibilités d'implication dans cette démarche même si les EPCI n'ont officiellement pas de place dans ce type d'Aménagement foncier (au sein du Code rural). Des échanges en bilatéral et une 1ère réunion collective ont permis d'identifier de nombreuses compétences et projets des EPCI pouvant être mis en lien avec le projet d'AFAFE.

3. Mettre en œuvre des démarches de lutte contre les pollutions diffuses sur les périmètres des captages

A/ Les captages prioritaires de la Vilaine amont

Les captages en eau potable superficiels de la Valière et de Pont-Billon, situés à Vitré et les puits souterrains d'Aulnais et de Méjanot situés sur la commune de Princé sont identifiés depuis 2016 comme prioritaires dans le SDAGE Loire Bretagne. Le syndicat mixte de production exploitant ces captages est Eau des Portes de Bretagne.

Les démarches captages prioritaires sont portées par Eau des Portes de Bretagne.
Sur la masse d'eau de la Valière, les actions d'accompagnement technique se poursuivent localement avec un engagement de 17 agriculteurs dans le paiement pour services environnementaux. Concrètement, les agriculteurs ont été accompagnés dans leur prise en main de la technique de désherbage mécanique (dans le cadre de l'animation bassin versant).

B/Le captage de la Cité – Le Theil de Bretagne

Depuis début 2023, le Syndicat d'Eau de la Forêt du Theil (SIEFT) a sollicité les compétences d'Eaux et Vilaine sur son volet pollutions diffuses pour avancer localement sur les problématiques de pollutions aux produits phytosanitaires de ce captage sous terrain (principalement les métabolites des herbicides utilisés sur le maïs et le colza mais également quelques fongicides de céréales).

Les périmètres de ce captage ont été révisé et il fait l'objet de nouvelles prescriptions concernant les pratiques agricoles depuis début 2025, notamment concernant l'utilisation de produits phytosanitaires.

Depuis 2023, Eaux & Vilaine anime un programme d'action autour des trois thématiques suivantes :

- Développer les pratiques agricoles permettant de limiter l'usage de produits phytosanitaires à l'échelle de la parcelle comme le désherbage mécanique du maïs. Les terres situées sur le périmètre de la Cité sont de bonne qualité agronomique comparée aux autres terres alentours et les cultures sont réalisées en priorité sur ce secteur. Les rotations sont donc très courtes.
 - ⇨ En 2025, seule une agricultrice a pu se réengager dans l'expérimentation
 - ⇨ Nous avons poursuivi un accompagnement spécifique avec Eilyps et la Chambre d'Agriculture pour les deux exploitations les plus impactées en termes de pratiques agricoles par les futures prescriptions de l'arrêté. Des diagnostics systèmes sont en cours de réalisation entre 2024 et 2025 pour anticiper

les conséquences de l'arrêté de prescription et envisager différents scénarii de transition agronomique de ces exploitations dans un objectif de protection de la ressource et des milieux.

- Mobiliser le levier foncier pour maitriser les propriétés et/ou les usages sur les parcelles des périmètres. Eaux&Vilaine apporte son soutien technique à la stratégie d'acquisition foncière du syndicat de production d'eau potable Eau de la Forêt du Theil (EFT). En complément de cette stratégie d'acquisition, Eaux&Vilaine poursuit la mobilisation de financements du Contrat Territorial pour la Chambre d'agriculture pour la mise en œuvre d'une animation « échanges parcellaires ». Par le jeu des échanges, facilitée par la mise en place d'éventuelles acquisitions foncières par EFT, l'objectif est de pouvoir privilégier sur les périmètres des captages, les systèmes agricoles utilisant peu d'intrants.

- Travailler sur le développement des filières à bas niveau d'intrants en construisant une stratégie globale à l'UGVE. En 2025, au-delà de notre participation à l'étude menée par RAFCOM sur l'opportunité de lancer une filière chanvre, cette thématique a été mise en standby pour les difficultés soulevées en 2024 : sans prise sur les débouchés et sans levier financier, le travail sur cette thématique semble particulièrement difficile.

C/ Les captages de Juvigné

Trois captages souterrains sont présents sur la commune de Juvigné : la Fétissaie, l'Epine et Les Buttes.

	Périmètre de protection sensible (ha)	Périmètre de protection complémentaire (ha)
Fétissaie	16,5	58,5
Epine	20	84,5
Les Buttes	20	86

En 2024, Eaux & Vilaine préparait le partenariat avec la Communauté de Communes de l'Ernée pour une animation agricole sur ces territoires. Début 2025, les agriculteurs exploitant des parcelles dans les périmètres de protection de ces 3 captages ont été rencontrés. 7 entretiens individuels ont été réalisés en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Ernée. Ces rendez-vous ont été l'occasion de faire connaissance, d'échanger sur leurs pratiques et sur leur perception de la qualité de l'eau. Des axes de travail ont été identifiés, des accompagnements individuels leur seront proposés début 2026 ainsi qu'une action collective. Un accompagnement sur la transmission d'une exploitation a pu débuter au cours de l'année.

4. Le PAEC et les MAEC – animation du dispositif

En 2025 l'Unité de Gestion Vilaine Est a animé deux PAEC (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) : le PAEC de la partie bretonne, ouvert en 2023, et le PAEC de sa partie ligérienne, ouvert en 2024.

Les MAEC (Mesures Agro-Environnementaux et Climatiques) sont des contrats de 5 ans, où l'agriculteur s'engagent à respecter un cahier des charges contre une rémunération à l'hectare en fonction de la MAEC et du niveau choisi. Elles sont séparées en 3 catégories : systèmes, qui engage l'exploitations dans son entièreté, localisées (ou biodiversité) qui peuvent se prendre à la parcelle ou au linéaire, et forfaitaires. Les MAEC forfaitaires sont portées par la région.

A/ PAEC sur la partie Bretonne

Rappel des MAEC ouvertes

Nom mesure	Code mesure	Niveau	Montant / ha /an	Résumé
Autonomie fourragère - Élevages d'herbivores	HBV	1, 2, 3	121 € - 177 € - 233 €	Part réduite de maïs dans la surface fourragère, part augmentée d'herbe dans la SFP
Eau – Réduction des herbicides en grandes cultures	PHY	1, 2, 3	122 € - 143 € - 281 €	IFT herbicide à ne pas dépasser, diversification des cultures
Eau – Réduction des pesticides en grandes cultures	PHY	4, 5, 6		IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser, diversification des cultures
Eau – Couverture des sols et réduction des herbicides en grandes cultures	COV	1, 2, 3	204 € -	IFT herbicide à ne pas dépasser, diversification des cultures, couverture des sols
Eau – Couverture des sols et réduction des pesticides en grandes cultures	COV	4, 5, 6		IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser, diversification des cultures, couverture des sols
Eau – Gestion de la fertilisation et réduction des pesticides en grandes cultures	FER	6	212 €	IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser, diminution des flux d'azote
Eau – Arboriculture – Lutte biologique et absence d'herbicides	ARB	1	527 €	Lutte biologique et réduction des IFT
Entretien durable des infrastructures agroécologiques – Ligneux	IAE	1	800 €	Entretien durable des haies et des alignements d'arbres
Protection des espèces	ESP	1, 2, 3, 4	82 € - 145 € - 200 € - 254 €	Retard de fauche et protection de la biodiversité
Préservation des milieux humides	MHU	1, 2	150 € - 201 €	Maintien des prairies humides avec interdiction hivernale d'utilisation, UGB maximum à ne pas dépasser
Création de prairie	CPRA	1	358 €	Conversion prairie de moins de 2 ans

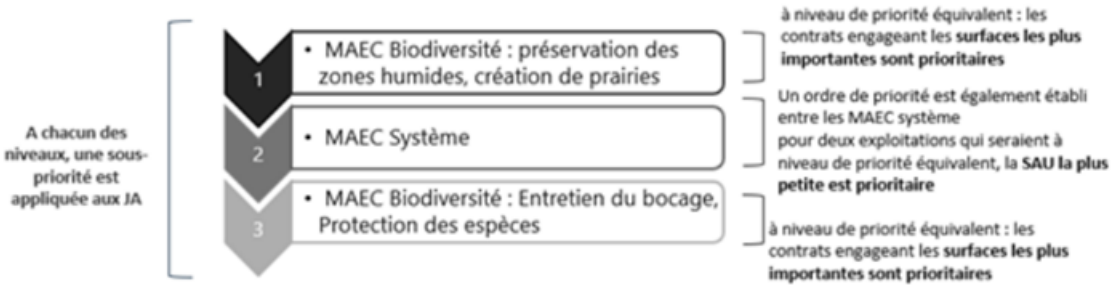
Les mesures sols ont été fermées car pas de contractualisation en 2 ans.

Animation sur le territoire

L'animation du PAEC a débuté en mars ~ avril, avec de la communication via mailing et lettre agricole. Des rendez-vous d'information demandés par les agriculteurs ont été réalisés.

L'UGVE n'a pas fait de réunion collective en régie pour présenter les MAEC.
L'année 2025 a été marqué par la priorisation du 12eme programme de l'Agence de l'Eau : Les demandes sur le territoire cible de l'animation agricole sont prioritaire par rapport au reste du territoire [Cf. carte zones prio].

Dans chaque ordre de priorité des sous priorités sont appliqués, les mêmes que 2024.



A la demande de la DRAAF les porteurs de PAEC ont tenu un fichier des exploitations demandant des MAEC. Si une exploitation demandait une MAEC sans etre connu des porteurs de PAEC elle passait en dernière par rapport aux exploitations connus.

Cette année a aussi été marqué par l'arrêt de l'aide au Maintien en Agriculture Biologique (MAB), qui a entrainé de nombreuses exploitations qui en bénéficiait à se tourner vers les MAEC systèmes.

Plusieurs exploitations ont été mise sur liste d'attente pour leur demande de mesures systèmes. Hors zone prioritaire aucune demande de MAEC ESP ou IAE n'a pu aboutir.

Arrivant en 3eme année de programmation un suivi des exploitations engagées depuis 3 ans doit etre assuré par le porteur de PAEC ou par les MOA. Des échanges téléphoniques ou en présentiels ont donc été fait et seront poursuivis.

Réalisation des diagnostics

Comme l'année dernière Les diagnostics systèmes ont été réalisés par les MOA. Les diagnostics biodiversité ont été réalisés en régie : les techniciens agricoles ont réalisé les diagnostics des mesures MHU, CPRA et ESP ; les techniciens bocage ont réalisé les diagnostics des mesures IAE. Les EPCI ayant gardé la compétence bocage : RFC, BPLC et VHBC ont fait réaliser les diagnostics IAE par leurs techniciennes.

Transmission des dossiers et instructions

Pour la transmission des diagnostics MAEC à la DDTM, les diagnostics fait par les MOA ont été rassemblés pour signature. Ils ont été transmis en juillet jusqu'au 15 septembre, date de fin de transmission.

Voici le nombre de dossier MAEC transmis :

Mesure	Nombre diagnostic transmis
HBV1	0
HBV2	4
HBV3	13

Eau	27
IAE1	8
ESP	0
MHU	2
CPRA	1

Un dossier transmis n'est pas synonyme de contractualisation car nous n'avons pas la liste des MAEC éligibles de la part de la DDTM après le 15 septembre.
Plusieurs exploitations ont été mise sur liste d'attente pour leur demande de mesures systèmes. Hors zone prioritaire aucune demande de MAEC ESP ou IAE n'a pu aboutir.

B/ PAEC sur la partie ligérienne

Ouverture et paramétrage des MAEC d'E&V

Lors de l'ouverture, les agents de l'UGVE travaillant sur les MAEC ont suivi les réunions préalables avec la DRAAF.
Le paramétrage des MAEC a été fait dans un souci d'uniformisation avec le PAEC Breton.

Nom mesure	Code mesure	Niveau	Montant / ha /an	Résumé
Autonomie fourragère - Élevages d'herbivores	HBV	1, 2, 3	121 € - 177 € - 233 €	Part réduite de maïs dans la surface fourragère, part augmentée d'herbe dans la SFP
Eau – Gestion de la fertilisation et réduction des pesticides en grandes cultures	FER	6	212 €	IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser, diminution des flux d'azote
Entretien durable des infrastructures agroécologiques – Ligneux	IAE	1	800 €	Entretien durable des haies et des alignements d'arbres
Création de prairie	CPRA	1	358 €	Conversion prairie de moins de 2 ans

Le nombre de mesure pouvant etre ouverte est réduit par rapport au PAEC Breton. Les MAEC choisies sont celles qui correspondent aux systèmes de productions majoritaires sur notre territoire.

Animation sur le territoire

L'animation du PAEC a débuté en mars ~ avril, par de la communication via mailing et lettre agricole. Un courrier a été envoyé aux exploitations connues pour avertir de l'ouverture du PAEC. Des rendez-vous d'information demandés par les agriculteurs ont été réalisés.

Réalisation des diagnostics

Les diagnostics systèmes ont été réalisés en prestation par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et par le CIVAM44. Les diagnostics biodiversité ont été réalisés en régie : les techniciens bocage ont réalisé les diagnostics des mesures IAE.

Transmission des dossiers et instructions

Pour la transmission des diagnostics MAEC à la DDTM, les diagnostics ont été rassemblés pour signature. Ils ont été transmis en juillet jusqu'au 15 septembre, date de fin de transmission.

Voici le nombre de dossier MAEC transmis à la DDTM :

Mesure	Nombre diagnostic transmis
HBV1	0
HBV2	1
HBV3	4
Eau	2
IAE1	3
CPRA	0

Un dossier transmis n'est pas synonyme de contractualisation car nous n'avons pas la liste des MAEC éligibles de la part des DDT(M) après le 15 septembre.

Perspectives 2026 :

Les PAEC portés par l'UGVE seront réduits pour correspondre aux zones prioritaires pour l'animation agricoles du 12eme programme. En dehors de ces zones un PAEC régional porté par une structure unique sera proposé, mais les demandes seront les moins prioritaires. Il ne sera pas possible de contractualiser les mesures IAE et ESP, même sur le territoire prioritaire.

En Pays de la Loire la mesure CPRA sera fermé pour correspondre aux attentes de la DRAAF / DDT(M) sur le nombre de mesures ouvertes.

Le suivi des exploitations engagées va être continué sur les zones prioritaires, la question se pose sur les zones ou l'UGVE n'a plus de financement pour l'animation agricole.

5. Le PSE du bassin versant de la Seiche

Sur le territoire de l'UGVE, 3 dispositifs de paiements pour services environnementaux sont déployés. Le PSE du bassin versant de la Seiche est animé par Eaux & Vilaine.

ZSCE du bassin versant de la Seiche	
Porteur du projet	**EAUX & VILAINE**
Enjeux territoriaux	Nitrates et érosion
Services environnementaux rémunérés	Faible RPA sur maïs Bonne couverture du sol (durée et qualité)
Nombre d'exploitations engagées	16 (1 arrêt suite à un départ en retraite)
Enveloppe prévisionnelle pour 5 ans *Payé en 2025*	686 000€ *83 532€*
Animation 2025	Accompagnement agronomique par Interfaces & Gradients Accompagnement individuel à la méthode Merci en partenariat avec la CRAB

En 2025, 7 agriculteurs ont été suivis par Interfaces & Gradients. L'accompagnement consiste à suivre des parcelles en maïs pour comprendre leur fonctionnement et adapter les pratiques afin de réduire les RPA. En plus de l'accompagnement individuel, 2 réunions collectives ont eu lieu afin de partager les résultats et mettre en commun les apprentissages. Ce suivi sera reconduit en 2026 car il a été très apprécié des agriculteurs.

C. Volet Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances

Ce volet répond à 5 grands objectifs définis au CTBV :

- Communiquer sur Eaux et Vilaine pour donner de la visibilité à l'établissement
- Communiquer sur l'Unité de Gestion Est pour une meilleure compréhension de nos missions
- Sensibiliser les scolaires
- Sensibiliser le grand public à nos actions et la problématique "Milieux Aquatiques"
- Informer/Former les élus du territoire

1. Les outils de communication

La communication en 2025 est toujours orientée autour des 4 axes que sont la communication générale, les milieux aquatiques, le bocage et les actions agricoles avec les réalisations suivantes :

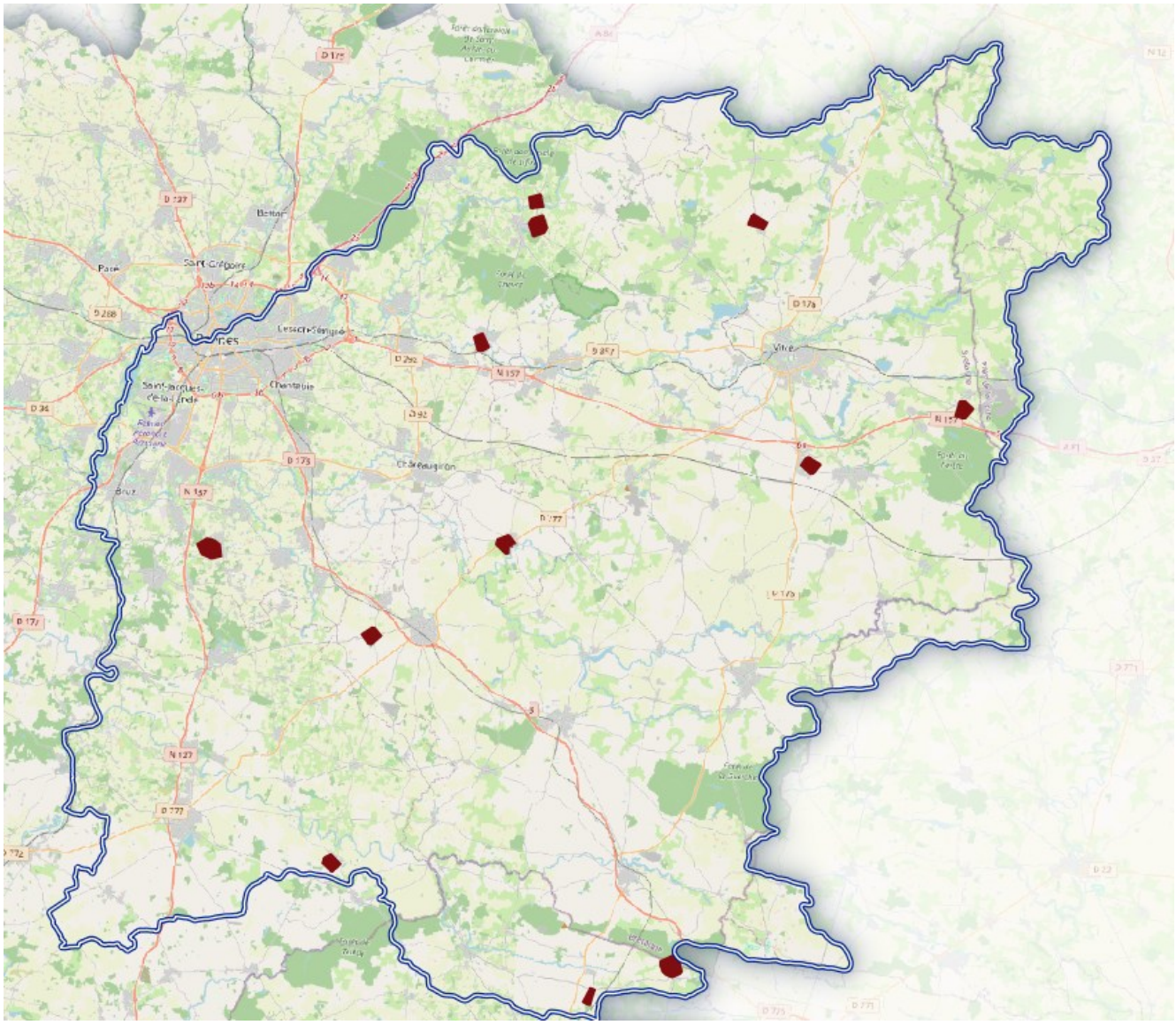
- 3 newsletters
- 3 lettres agricoles
- Panneaux sites de travaux
- Rolls-up thématiques
- Panneaux génériques
- Communiqués de presse
- Articles de presse
- Réseaux

2025 a été marquée par une montée en puissance de la communication, auprès de la presse. En effet, 18 communiqués de presse ont été rédigés, aboutissant à la parution de 15 articles de presse concernant 11 projets de l'UGVE. Divers points presse se sont également tenus sur des sites de travaux de restauration ou réunions de projets : PSE, cours d'eau de Champlet à Vitré, la Planche aux Merles à Moutiers/Domalain, cours d'eau des Hayettes à Chantepie et ruisseau du Belardon à Bourgbarré.



Focus sur l'outil drone

Le drone disponible au sein d'Eaux et Vilaine (MAVIC 3 PRO pour les photos/vidéo) a été mobilisé pour la communication des travaux milieux aquatiques et bocagers en 2025 sur 15 sites.



Répartition des vols réalisés en 2025 à l'échelle de l'UGVE

Cet outil est très utile de par ses qualités essentielles comme sa praticité, sa performance, sa maniabilité, sa sécurité et sa rentabilité. Il aide à la mise en œuvre des travaux et permet aussi de mieux communiquer sur les travaux

La communication par drone est le moyen idéal, rapide et économique pour apporter une autre dimension. L'image aérienne a un impact positif sur les publics en leur offrant une vue d'ensemble, une vision à distance et une réalité qui sont rarement offertes par des moyens traditionnels. Le drone professionnel est devenu un outil indispensable dans la communication et aussi un réel outil d'aide à la décision.

2. Sensibilisation à l'environnement

A/ Sensibilisation auprès des scolaires

2025 a été marquée par la non-reconduction des actions pédagogiques à destination des scolaires des écoles primaires pour l'année scolaire 2025/2026.

Les actions programmées à la rentrée 2024/2025 se sont poursuivies jusqu'au mois de juin pour les 28 classes de CM1-CM2 engagées dans le programme.

Pour rappel, ces actions ont pour but d'informer et de sensibiliser les scolaires sur les problématiques environnementales relatives à la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Ce programme pédagogique est construit autour de 4 thèmes suivant :

- L'eau : de la nature au quotidien
- La nature près de l'école
- Le bocage : la haie au service de l'eau
- L'eau et l'agriculture

Le bilan de cette action se révèle positif du côté des prestataires comme des enseignants, et les acteurs du territoire déplore le fait que cette action ne soit pas reconduite.

B/Sensibiliser des élèves de lycées

Intervention à la MFR de Guipry-Message

Public : 1ère Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
Intervention : Visite avec exemple concret d'un aménagement favorable à la préservation de la biodiversité et présentation des métiers de l'unité

C/Sensibilisation des élus, techniciens et grand public

Demi-journée technique sur la gestion raisonnée du curage des fossés routiers

Le 12 mars 2025, Eaux et Vilaine, en partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine, a organisé une demi-journée technique dédiée à la gestion du curage des fossés routiers sous l'angle de la qualité de l'eau. Cet événement a réuni environ 40 participants : des élus et des agents communaux et intercommunaux du sous-bassin versant du Semnon amont et du Pays de la Roche aux Fées. Après une présentation en salle, la matinée s'est poursuivie avec une démonstration permettant de partager des connaissances et d'envisager des solutions communes pour une gestion durable des fossés routiers.

Intervention en Conseil Métropolitain de la Biodiversité sur le bocage



En juin, en partenariat avec Rennes Métropole, l'UGVE a présenter l'intérêt des plantations bocagères et le programme Breizh Bocage lors du Conseil Métropolitain de la Biodiversité. Cette présentation a ensuite été accompagnée d'une visite sur un site de plantations réalisées.



Participation à la « Balade des curieux »

Le 5 juillet, l'association Carabes et Canopées a organisé une balade nature, à destination du grand public, autour des thématiques du bocage, de la préservation de l'eau et de la biodiversité. L'UGVE y a tenu un stand afin de présenter nos missions, le rôle du bocage et des travaux de restauration des milieux aquatiques pour préserver la qualité de l'eau.



3. Etudes et valorisation de la connaissance

A/ Etude des dynamiques agricoles sur la masse d'eau de la Seiche amont

Un partenariat avec l'école d'ingénieurs agronomes AgroParisTech a permis d'accueillir pendant 6 mois, Blandine CHABROL, élève ingénieur en spécialisation « Agriculture comparée et développement agricole » pour la réalisation de son stage de fin d'étude.

Dans le cadre de la 1ère phase du Contrat Territorial de l'Unité Est d'Eaux et Vilaine (2022-2025), la masse d'eau de la Seiche amont) était considérée en phase d'état des lieux dans l'optique d'un basculement en phase opérationnelle de travaux sur la 2ème phase du contrat. Le diagnostic agraire de cette masse d'eau, mené par Blandine CHABROL, a permis d'apporter des éléments à cet état des lieux.

Il s'agissait, par l'intermédiaire d'analyses des milieux, de l'histoire agraire et des systèmes de productions actuels, de comprendre les problématiques et dynamiques agricoles en cours sur cette zone pour faire des propositions adaptées à ce territoire, en lien avec les enjeux eau. Blandine a rencontré de nombreux agriculteurs et agricultrices (en activité ou en retraite) dans cet objectif.

Ces différents niveaux d'analyses ont permis d'aboutir à des préconisation spécifiques au territoire permettant à la fois de concilier les enjeux eau et les enjeux agricoles.

Ce travail contribuera au travail mené sur les plans d'eau de Carcraon et de Marcillé-Robert dans les prochaines années ?

B/ Stages (suivi par le conseiller études et ingénierie))

Un stage de Master 1 de 3 mois a été réalisé cette année sur le thème de la valorisation des dossiers d'archivages des opérations hydroagricoles des années 80 sur la masse d'eau du Chevré dans le cadre d'une animation territoriale spécifique sur ce territoire.

Ce travail a permis d'aboutir :

- À la création d'une méthodologie pour une étude diachronique du tracé en plan des cours d'eau du XIX siècle à aujourd'hui ;
- À la valorisation des plans et des cotes altimétriques dans un objectif opérationnel de travaux de restauration des cours d'eau
- À la compréhension des trajectoires morphologiques des cours d'eau recalibrés et rectifiés sur un demi-siècle.
- Au début d'une animation territoriale basée sur un travail historique faisant appel à la mémoire collective et individuelle de ces travaux hydroagricoles des années 80.

Ce projet s'inscrit dans un partenariat avec l'UFR Sciences Sociales du Département de Géographie et Aménagement de l'Université Rennes 2, les Archives Départementales 35 et la cellule ASTER 35, et l'OFB Bretagne.

C/Etudes pré-opérationnelles

Plusieurs études d'incidences hydrauliques ont été réalisées dans le cadre de projet de restauration des milieux aquatiques afin d'évaluer et d'adapter les projets en fonction des incidences hydrauliques identifiées.

Elles concernaient : l'Orson à Noyal sur Seiche, l'Ise à Brie, le ruisseau de la Huberdière à Janzé.

D/Etudes préalable à la restauration de la qualité de l'eau du territoire amont de la Seiche

Faisant le constat d'une mauvaise qualité de l'eau sur les masses d'eau du territoire amont de la Seiche, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, et le Département d'Ille et Vilaine conviennent d'agir ensemble dans le but de préserver et valoriser la ressource en eau et les milieux aquatiques sur ces territoires.

A cette fin, il a été convenu de conduire une étude préalable à la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du territoire amont de la Seiche, incluant les plans d'eau de Marcillé-Robert et de Carcraon (en annexe carte de localisation du territoire d'étude).

Afin d'engager cette démarche ambitieuse en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du territoire amont de la Seiche, Eaux & Vilaine a confié l'étude au groupement composé de DCI Environnement, en tant que mandataire, Commun Accord pour le volet concertation, et Eurofins pour les suivis de la qualité de l'eau. L'étude vise à établir un état des lieux précis, à diagnostiquer

les pressions qui s'exercent sur la ressource, à définir et partager les enjeux, puis à élaborer des scénarios permettant de valider, par la suite, un programme d'actions en 2027. L'étude inclura également une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs locaux tout au long de la démarche.

Les investigations pourront nécessiter :

- Des collectes de données auprès de vos services,
- Des observations ou relevés de terrain,
- Des entretiens ou réunions avec les acteurs locaux.

Cette étude est pilotée par un Comité de pilotage composé :

- Du sous-préfet de Fougères-Vitré
- D'élus d'Eaux et Vilaine et des communes riveraines des plans d'eau,
- Des EPCI du territoire amont de la Seiche
- Des propriétaires des 2 plans d'eau,
- Des services environnement de l'Etat
- Des financeurs de l'étude.

4. Suivis de l'évolution des masses d'eau

A/Les diagnostics de cours d'eau

Cette ligne du contrat territorial fait référence à plusieurs démarches et notamment aux diagnostics de cours d'eau qui permettent d'identifier des zones de source, faire de la prospection en vue de travaux et démarrer le travail de concertation (notamment sur les masses d'eau en phase d'état des lieux ou qui basculent en phase opérationnelle).

Depuis 2024, le diagnostic de cours d'eau de Eaux & Vilaine est effectué en régie. Il reprend une partie de la méthode T2BV de l'Office Français de la Biodiversité, en particulier la partie concernant le lit mineur avec environ 20 paramètres à échantillonner. Parmi les paramètres relevés sur le lit mineur :

- Les dimensions du lit de plein bord
- La position par rapport au talweg
- La sinuosité
- La ripisylve
- La rugosité du lit

L'ensemble des éléments relevés permettent de calculer un indice d'artificialisation qui donne une note à chaque tronçon morphologiquement homogène de cours d'eau. Chaque tronçon fait également l'objet d'une préconisation de restauration adaptée à la situation et aux dégradations du tronçon de cours d'eau.

Pendant le diagnostic, plusieurs éléments du paysage annexes aux cours d'eau sont diagnostiqué et/ou enregistrés.

Les ouvrages présents le long du cours d'eau sont bancarisés. L'état d'usure de l'ouvrage et ses caractéristiques techniques sont relevés et ces données sont valorisées en phase opérationnelle.

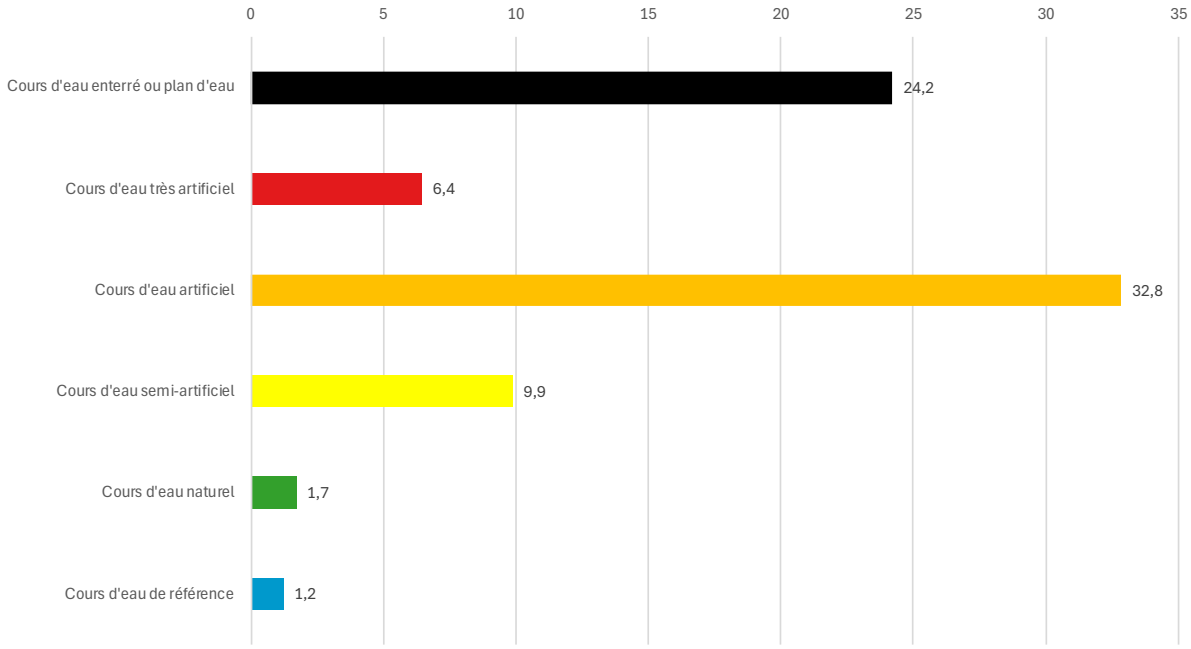
Les éléments relevant du réseau hydraulique annexe (RHA) sont bancarisés. Les RHA comprennent tous les écoulements qui ne sont pas considérés comme des cours d'eau : les fossés, les drains ou exutoires de drain, les noues, … Ces relevés ne sont pas exhaustifs mais apportent de nombreuses informations utiles à la préparation de phase plus opérationnelles.

Les plans d'eau font l'objet d'un diagnostic à portée opérationnelle comprenant des appréciations technico-sociales (mode d'alimentation, présence d'organe de vidange, usages du plan d'eau, …). La base de données a été travaillée pour pouvoir accueillir des éléments à recueillir lors d'un entretien avec le propriétaire.

Sur l'UGVE, la première formation aux agents a eu lieu le 08/03/2023 et une seconde session a eu lieu le 18/10.

Les résultats du diagnostic

En 2025, (du 01/01/2025 au 31/12/2025), 76,2 km de cours d'eau ont été diagnostiqués. 96% des cours d'eau visités en 2024 sont classés de semi-artificiels (dégradation modérée) à enterré/plan d'eau sur cours (dégradation maximale).



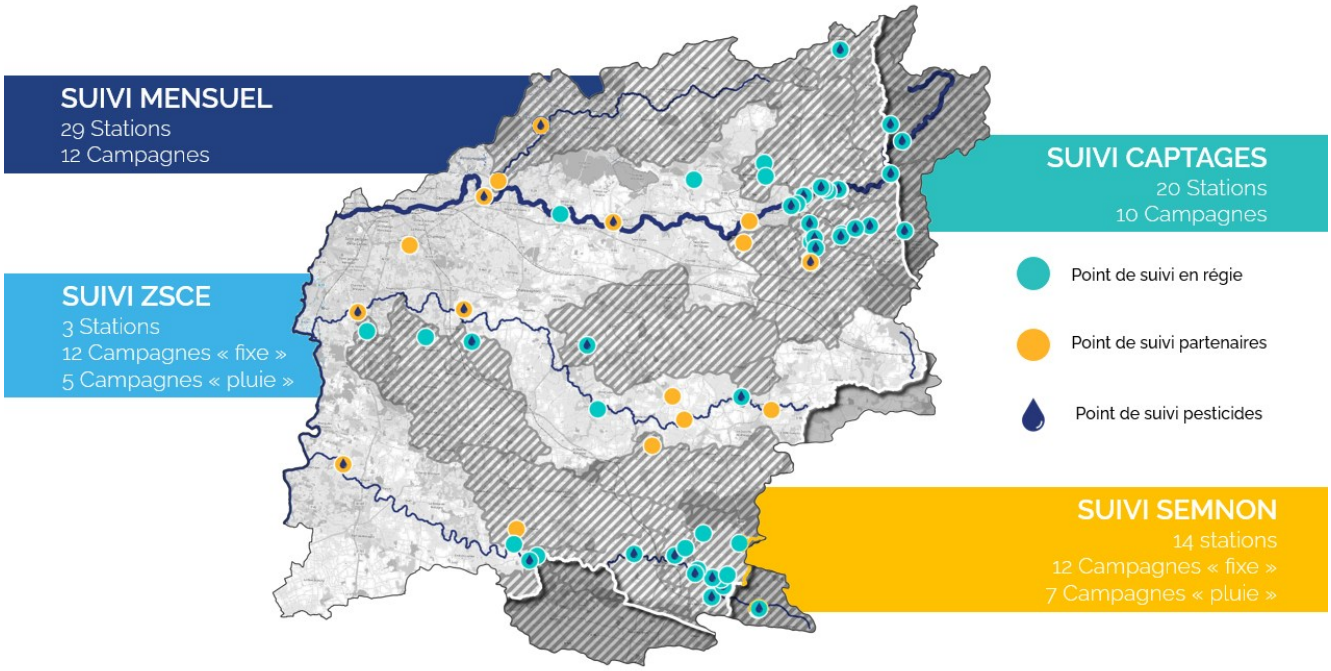
Quelques cours d'eau naturel et de référence ont été repérés sur le territoire. Il est à noter que le classement en référence est celui donné par l'application de l'indice mais le classement ne préjuge pas de l'état du bassin versant. Ces cours d'eau ne peuvent donc pas être considérés d'office comme des références.

Environ 500 réseaux hydrauliques annexes (RHA) ont été enregistrés dont 44 km de fossés et 120 exutoires de réseau de drainage.

B/Suivi physico-chimique de la qualité de l'eau

L'UGVE a mis en place plusieurs stratégies de suivi de la qualité des eaux de surfaces sur son territoire :

- Le renforcement des stations de suivi de l'Agence de l'Eau et des Départements pour le suivi et l'évaluation des masses d'eau prioritaires (29 stations)
- Suivi des paramètres «EROSION» sur les 2 captages prioritaire de la Vilaine
- Suivi des paramètres «EROSION» et calendaire sur le Semnon amont
- Suivi des paramètre « EROSION » sur les 3 masses d'eau ZSCE de la Seiche



Le suivi « Erosion » se compose d'une campagne mensuelle déclenchée lors d'épisodes pluvieux entrainant du ruissellement des sols agricoles. Les paramètres recherchés sont le Phosphore total, le Phosphore dissous, les Matières en suspension et les Pesticides.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des suivis de l'année 2024 :

Suivi «Erosion» Valière Mettre en œuvre les propositions de surveillance du COPIL	**Suivi «Erosion» Pont Billon** Initier un diagnostic des sous-BV sur même modèle que la Valière	**Suivi «Erosion» et Calendaire** **Semnon amont** Initier un diagnostic des sous-BV	**Suivi «EROSION» des 3 masses d'eau ZSCE Seiche**
9 stations (depuis 2020)	**11 stations** (depuis 2022)	**10** stations en campagne EROSION **14** stations en calendaire les mois impairs	**3 stations**
2 campagnes	2 campagnes	6 campagnes	8 Campagnes

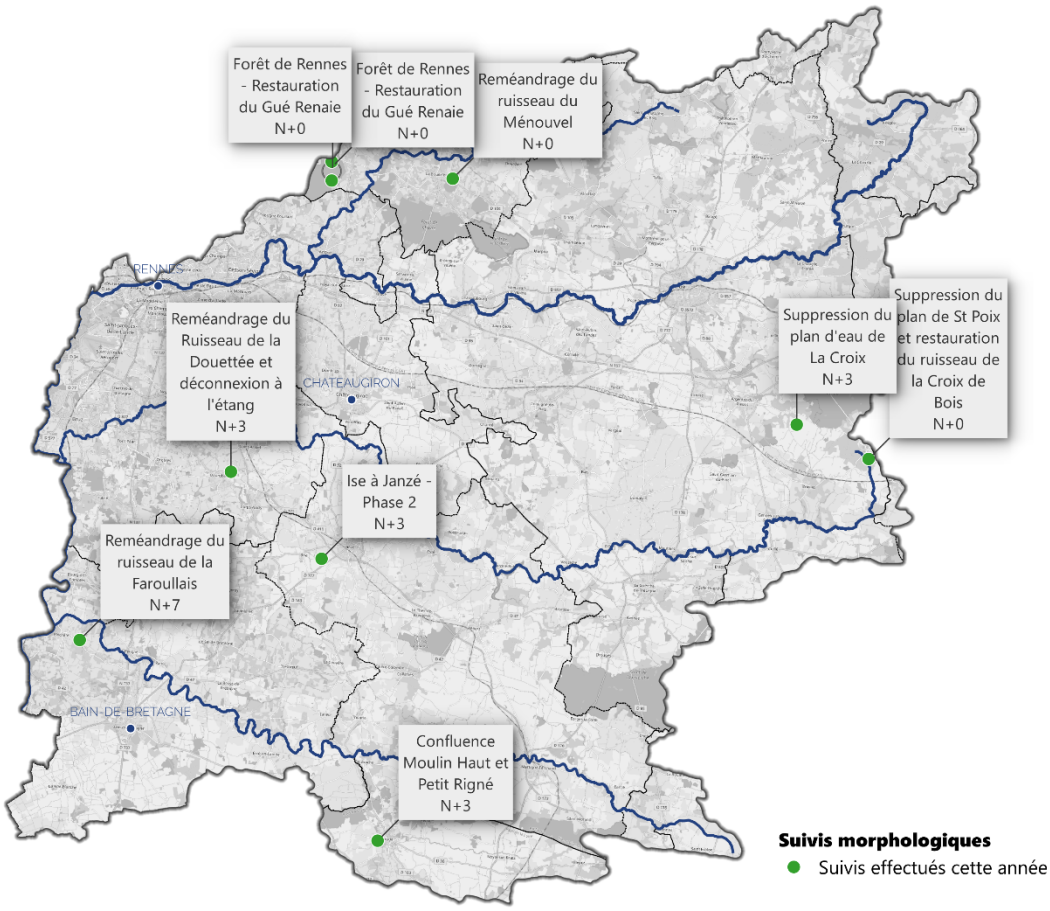
C/Suivis des indicateurs biologiques et morphologiques – améliorer la connaissance en interne

En 2024, 3 sites ont fait l'objet de suivi biologique :

- IPR (poissons) à N+3 des travaux sur l'Ise restauré en 2022 à Janzé.
- I2M2 à N-1 des travaux (état initial) sur le ruisseau de Bel Air à Bruz.
- Suivi odonates et amphibiens (LIGERO) à N+1 des travaux de restauration du ruisseau de Mérol à Laillé.

En 2025, 9 sites ont fait l'objet d'un suivi morphologique dont :

- 4 sites en état initial avant travaux
- 5 sites en N+3 et N+7



5. Animation territoriale et réseau d'échange avec les EPCI du territoire

L'année 2025 a été marquée par 2 temps-fort : le bilan du contrat 2022-2025 puis la construction de l'accord de territoire.

De nombreuses réunions de comités techniques et comités de validation ont eu lieu tout au long de l'année afin de construire et valider les étapes :

Date	Instances
24/02/2025	COPIL MOA
21/03/2025	COTEC Milieux Aquatiques
24/03/2025	Bureau territorial UGVE
31/03/2025	Comité territorial UGVE
29/04/2025	COTEC Pollutions diffuses
12/05/2025	Bureau territorial UGVE
15/05/2025	Rencontre DGS des EPCI
22/05/2025	COTEC Milieux Aquatiques
05/06/2025	Comité territorial UGVE
17/06/2025	Comité de validation
30/06/2025	Bureau territorial UGVE
04/07/2025	Conférence des présidents
15/09/2025	Bureau territorial UGVE
30/09/2025	COTEC bilan/stratégie
17/10/2025	Conférence des présidents
17/11/2025	Bureau territorial UGVE
18/11/2025	COTEC bilan/stratégie
25/11/2025	Comité territorial UGVE
09/12/2025	Comité de validation qui vaut COPIL annuel
12/12/2025	Comité Syndical EV

Un point d'échange individuel a été réalisé avec les référents GEMA de chaque EPCI dans ce cadre. En amont, un sondage leur avait été envoyé afin d'avoir leur retour sur le bilan du contrat, la collaboration avec Eaux et Vilaine et les perspectives à venir, afin d'orienter et gagner en efficience sur les actions à venir. Une réunion de restitution commune et d'échange sur le futur accord de territoire a également été organisée.

Des points plus spécifiques ont eu lieu également selon les projets du territoire et les intégrations possibles à l'accord.

L'UGVE a proposé également aux EPCI d'intervenir en fin d'année dans une des instances de leur choix (bureau ou conseil communautaire, commission eau/environnement, etc.) afin de leur présenter le bilan des actions réalisées en 2025 et les prospectives de l'année suivante. Une présentation a été réalisée en Commission Eau du Pays de Chateaugiron Communauté, et une présentation transmise à Liffré Cormier Communauté.

6. Démarche engagée sur l'Installation Transmission et sur le foncier

Rappel du contexte :
Pour mettre en œuvre les priorités agricoles 6 et 7 inscrites au contrat unique de l'UGVE, la construction de la stratégie d'intervention sur l'installation et la transmission des exploitations agricoles incluant la stratégie d'intervention foncière a été lancée fin 2022 début 2023 à l'échelle de l'unité Est.

A partir d'un état des lieux de l'existant sur la thématique, des scénarios d'implication d'UGVE sur ce sujet ont été élaborés en groupe technique puis soumis aux élu·es du Bureau Territorial qui 'lont validé en novembre 2023.

La stratégie d'intervention porte les principes suivants :

- → **Tout type de transmission** est soutenu du moment qu'elle permette l'installation, avec maintien voir l'augmentation du nombre d'agriculteurs sur un foncier identique
- → **Les installations sont soutenues si elles maintiennent les actions en places en faveur de la GEMA** ou si elles présentent un **potentiel d'évolution** en faveur du bon état des Milieux Aquatiques/avec mise en place d'actions GEMA, en veillant au maintien du nombre d'actif/ha
- → L'UGVE intervient sur cette thématique sur tout le territoire, mais **priorise en fonction de ses zones prioritaires, puis des zones équipes projet ou autre micro-zone à projet**
- → Le soutien de l'UGVE pour des transmissions installations peut s'appuyer sur trois types d'actions : **la sensibilisation/animation/accompagnement, le soutien financier, le soutien pour l'accès au foncier** *(hors acquisition sauf cas exceptionnel - cas vitrine)*

Elle s'appuie sur les orientations stratégiques suivantes (elles-mêmes déclinées en programme d'actions) :

A. **Encourager/stimuler et accompagner chaque projet de transmission et d'installation GEMA** dans toutes ses étapes
B. Amplifier l'accompagnement en mobilisant la **veille et l'animation foncière**
C. Valoriser **financièrement les « installations GEMA »**
D. **Créer une culture commune** avec les autres collectivités du territoire et les organismes para-agricoles sur l'Installation Transmission
E. **Coordonner la thématique transmission installation GEMA à l'échelle UGVE** auprès des collectivités du territoire pour une action cohérente
F. **S'informer / créer de la connaissance** sur le sujet
G. **Communiquer,** faire connaitre le sujet et l'implication de l'UGVE et des collectivités sur le sujet

Ce scénario pré-retenu a fait l'objet d'une présentation pour information au Bureau Syndical et auprès des financeurs.

En 2025, nous avons poursuivi l'expérimentation de la stratégie IT sur les zones pilotes suivantes :

- Le Semnon amont
- La zone des captages EPB
- La masse d'eau du Tellé

Avec la préparation de l'action sensibilisation « porte à porte transmissibilité » auprès des futur·es cédant·es de chaque territoire animé par le CIVAM35IT et qui permet de donner un 1er état des lieux de la situation du territoire vis-à-vis de la transmission aux acteurs locaux.

En parallèle de la stratégie Installation Transmission, et pour répondre à la priorité « mobiliser le levier foncier », un travail de construction d'une stratégie foncière au service de la restauration des milieux et de la qualité de l'eau a été démarré et vient croiser au moins partiellement la stratégie IT.

Démarche engagée sur la construction d'une stratégie foncière au service de la restauration des milieux et de la qualité de l'eau

Il s'agit d'une démarche inter-unités GEMA à l'échelle de l'établissement, animée par l'UGVE et le pôle MAB, qui vise à construire une stratégie de mobilisation du levier foncier en soutien des actions de restauration et de préservation des MA, du bocage et pour limiter les pollutions ponctuelles.

Les étapes de montée en compétences et de réflexion pour la construction d'une stratégie foncière au service de la GEMA ont été les suivantes :

- Retour d'expériences auprès de collectivités, associations, partenaires institutionnels avec les enseignements suivants :
 - ⇨ Fort besoin d'animation foncière
 - ⇨ Multiples partenaires pouvant mobiliser le levier foncier avec des objectifs proches (protection de la ressources, politique agricole et alimentaire, GEMA…), c'est un sujet qui nécessite une forte coopération technique et en termes de gouvernance
 - ⇨ Partenariat fort avec les SAFER
 - ⇨ L'acquisition est l'outil privilégié pour protéger et restaurer

- Inventaire des outils fonciers existants et pouvant être mis au service de la GEMA et compétences associées/ il s'agit à la fois des outils de maitrise de la propriété et des outils de maitrise des usages

- Etat des lieux des acteurs mobilisant le levier foncier sur nos territoires et en particulier sur l'UGVE (EPCI/ producteurs d'eau / association/ communes/ partenaires techniques…) avec des entrées parfois différentes mais dont les objectifs peuvent se recouper

- Construction d'une 1ère ébauche de stratégie foncière au service de la restauration et de la protection des milieux, de la qualité de l'eau et de la biodiversité en groupe de travail technique regroupant des agents des 3 unités de gestion et de l'unité biodiv.

La poursuite de ce travail, sur la base de la présentation de cette ébauche de stratégie foncière, a été validée par le Bureau syndical d'Eaux&Vilaine et des zones pilotes d'expérimentation ont été mises en place sur les 3 unités de gestion.

Sur l'UGVE, les zones pilotes sont les suivantes :

- La masse d'eau du Tellé avec un enjeu de préservation. Dans un 1er temps, l'outil principal déployé sera l'Obligation Réelles Environnementales
- Le Semnon amont avec un enjeu de restauration. Sur cette masse d'eau, un projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental est en cours de déploiement
- Les zones de captages avec Eau des Portes de Bretagne et Eau de la Forêt du Theil sur des enjeux de restauration. Le partenariat avec les producteurs d'eau permettra d'aller mobiliser l'outil « acquisition foncière »

Sur chaque zone pilote, un groupe de travail se met en place alliant des élus locaux et des agents des communes, EPCI, producteurs d'eau le cas échéant, agriculteur·rices.

D. Volet « Animation et gestion du Contrat Territorial de Bassin Versant

1. La gouvernance et la gestion du contrat territorial de l'UGVE

La gouvernance de l'UGVE et du Contrat Territorial de Bassin Versant est organisée autour du Comité Territorial et du Bureau territorial.

Elle est partagée et permet de garantir l'organisation du cadre d'échanges, de proposer des solutions adaptées et partagées et de fédérer un réseau dense d'acteurs politiques, institutionnels.

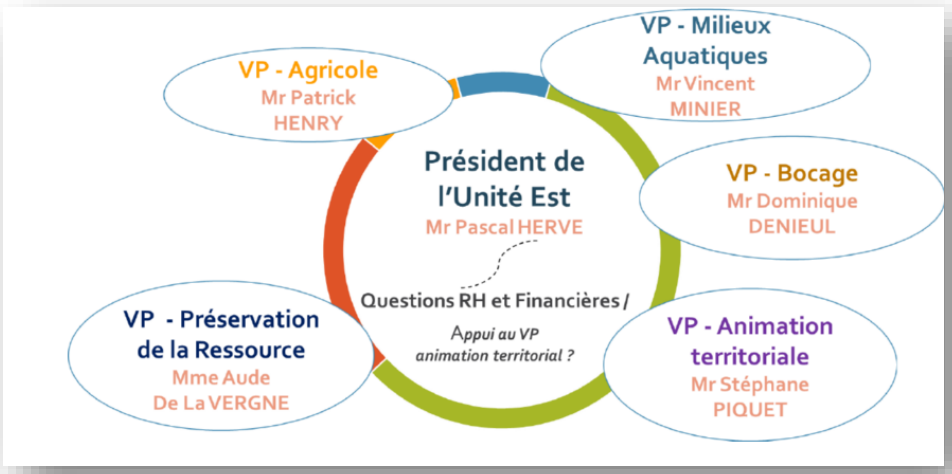
Les 2 organes décisionnels de cette unité sont ainsi le bureau et le comité territorial de l'unité Est.

35 élus composent le Comité Territorial et 11 élus composent le Bureau Territorial de l'UGVE.

Le bureau

Le président est entouré de 5 vice-présidents formant ainsi le bureau territorial restreint :

- **Président : Pascal HERVE**
- **VP déléguée protection ressource eau : Aude de la VERGNE**
- **VP délégué agricole : Patrick HENRY**
- **VP délégué bocage : Dominique DENIEUL**
- **VP délégué milieux aquatiques : Vincent MINIER**
- **VP délégué animation territoriale : Stéphane PIQUET**



Il a vocation à :

- traiter des affaires courantes de l'unité gestion,
- examiner notamment des dossiers qui seront ensuite soumis au Comité Territorial
- mettre en œuvre les orientations du comité territorial
- prendre les décisions relatives aux personnels et aux recrutements en lien avec le siège d'Eaux et Vilaine

En 2025, il s'est réuni 8 fois.

Le comité territorial

L'unité de Gestion Vilaine Est traite des compétences GEMA au sein de son contrat territorial. Celui-ci est suivi par le comité territorial qui se compose de 35 membres répartis comme tel :

EPCI Comité territorial Est	Nombre de représentants
Bretagne Porte de Loire Communauté	3 dont 1 délégué titulaire EPTB
Liffré Cormier	2 dont 1 délégué titulaire EPTB
Pays de Chateaugiron Communauté	3 dont 1 délégué titulaire EPTB
Rennes Métropole	14 dont 4 délégués titulaires EPTB
Roche aux Fées Communauté	3 dont 1 délégué titulaire
Vitré Communauté	8 dont 2 délégués titulaires
Chateaubriant-Derval	2 dont 2 délégués titulaires
7 EPCI	**35 délégués**

Il a pour rôle d'examiner les dossiers relevant de l'unité et de proposer au Comité Syndical de l'EPTB pour approbation :

- Les orientations techniques et politiques dans le cadre de l'exécution du protocole de transfert,
- Le programme d'actions du Contrat Unique (CU) et ses montants prévisionnels,
- Les plans de financement,
- Les plannings prévisionnels de mise en œuvre,
- Chaque projet d'avenant au présent protocole,
- L'organisation des équipes techniques,
- La participation aux groupes projets pour la mise œuvre des actions
- Un bilan technique et financier annuel.

En 2025, il s'est réuni 2 fois **dont une fois dans le cadre du COPIL annuel du contrat territorial.**

Ces comités permettent de suivre les projets et d'orienter les décisions en termes de stratégie liée au contrat territorial unique.



L'année 2025 a été principalement consacrée à :

- La finalisation des actions inscrites au Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVE 2022/2025 sur le périmètre d'intervention de l'unité ;
- La mise en application de stratégies communes d'intervention au sein des 3 unités ;
- Le bilan du contrat territorial (2022/2024 et de son année d'avenant 2025) ;
- La préparation du futur Accord de Territoire de l'UGVE pour la période 2026/2028.

Cette gouvernance s'appuie également sur plusieurs instances pour décliner l'opérationnalité.

Le Comité syndical d'Eaux & Vilaine

Le Comité syndical est l'instance délibérative d'Eaux & Vilaine.

Il est composé de délégués issus de 3 collèges :

- Un collège composé des EPCI à fiscalité propre comptant pour 60% des voix du Comité syndical : en 2023, 25 EPCI-FP sont membres de ce collège dont les 8 EPCI du territoire de l'UGVO ayant transféré les compétences GEMA et associées à Eaux & Vilaine ;
- Un collège composé des collectivités gestionnaire de l'eau potable comptant pour 25% des voix du Comité syndical : 4 collectivités sont membres de ce collège en 2023 ;
- Un collège composé de la Région Bretagne et des départements d'Ille et Vilaine et de Loire-Atlantique comptant pour 15% des voix du Comité syndical.



3 COLLEGES POUR LE COMITE SYNDICAL

Le Comité syndical d'Eaux & vilaine examine et approuve les propositions qui émanent du Comité territorial de l'UGVE permettant le fonctionnement de l'unité ainsi que la réalisation des actions programmées.

La Conférence des Présidents

Les Présidents des comités territoriaux des 3 unités de gestion organisent chaque année une Conférence des Présidents réunissant l'ensemble des Présidents des EPCI concernés et le Président d'Eaux & Vilaine. Le Président de la CLE du SAGE Vilaine, les Régions Bretagne et Pays de la Loire, les Conseils départementaux concernés, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Etat et les élus des 3 comités territoriaux d'Eaux & Vilaine sont également invités à cette conférence.

Les programmes d'actions, les financements et les moyens à mettre en œuvre sont notamment exposés lors de cette conférence, lieu de débats et d'échanges nécessaires au pilotage de l'action sur le territoire des unités.

Elle s'est réunie une fois en 2025, le 17 octobre.

Le comité de pilotage du Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVE

Présidé par le Président du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Est, le comité de pilotage se réunit, au minimum une fois par an, pour examiner le bilan des actions réalisées, valider la programmation envisagée pour l'année suivante, apprécier et évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre.

Les membres du comité sont les représentants des différents acteurs concernés : les élus et agents de l'UGVE, les élus et agents concernés des EPCI (communautés de communes, syndicats d'eau), les partenaires techniques et financiers du Contrat, les services de l'Etat, les Maîtrises d'Ouvrage Associées, les associations locales (pêche, protection de la nature, …).

En complément du comité de pilotage annuel, d'autres instances sont nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des actions inscrites dans le Contrat Territorial de Bassin Versant : il s'agit des comités techniques thématiques et des groupes projets.

Les comités techniques

Le comité technique « agricole »

Le comité technique « agricole » se réunit une fois par an, l'objectif étant de créer un moment d'échanges spécifique entre les Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées, la coordinatrice des MOAA, la responsable du service technique et opérationnel et les partenaires techniques et financiers autour des réussites et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions durant l'année écoulée. D'un point de vue prospectif, ce sera aussi l'occasion d'échanger autour des actions proposées l'année suivante, pour validation lors du comité de pilotage annuel. Ces comités peuvent être provoqués au besoin ou à la demande si nécessaire pour la bonne conduite des actions.

Le comité technique « milieux aquatiques »

Le comité technique « milieux aquatiques » se réunit à la suite du comité de pilotage de fin d'année, avec les animateurs milieux aquatiques, la responsable du service technique et opérationnel et les partenaires techniques et financiers pour préciser d'un point de vue technique la programmation présentée lors du comité de pilotage. Des travaux non prévus ou choix techniques pourront aussi être validés. C'est également au niveau de cette instance que le choix des projets « hors zone prioritaire opérationnelle » à retenir dans la programmation sera discuté.

D'autres comités techniques pourront être organisés, en présence des mêmes acteurs, selon les besoins, « à la demande » plusieurs fois dans l'année.

Autres comités techniques

Selon les besoins et les demandes, d'autres comités techniques pourront être organisés sur d'autres thématiques.

Les groupes projets / groupes de travail

Ces groupes sont envisagés à l'échelle d'un projet spécifique ou d'une étude pour suivre ces démarches. Ils regroupent l'ensemble des acteurs concernés : représentant de l'UGVE (élus et agents), représentants des communes et des communautés de communes (élus et agents), Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées au Contrat, services de l'Etat, partenaires techniques et financiers, associations locales, acteurs locaux concernés (agriculteurs, pêcheurs, riverains de cours d'eau).

Ces groupes participeront aux réflexions techniques, aux orientations des actions sur le territoire/projet ciblé/étude menée (forces de proposition) et joueront un rôle moteur dans la mise en œuvre et l'acceptation des actions proposées (relais, portage politique).

Ils auront également un rôle important de mobilisation, concertation et d'implication des acteurs, notamment via la sollicitation des élus locaux (élus référents des communes).

Sur le territoire de l'UGVE, le groupe projet Semnon amont est bien identifié.

2. Animation du Contrat : Moyens humains

L'Unité de Gestion Vilaine Est (UGVE) est issue de la réorganisation des compétences GEMA et associées à l'échelle de l'amont de la Vilaine.

Cette réorganisation des compétences GEMA et associées s'est accompagnée d'une réorganisation des services, avec l'intégration des agents des syndicats historiques au sein de l'EPTB Eaux & Vilaine depuis le 01/01/2022 et l'élaboration d'un nouvel organigramme construit autour de deux pôles :

- 1 service « Ressources » ;
- 1 service « Technique et Opérationnel ».

Cette réorganisation des compétences s'est accompagnée d'une réorganisation au niveau technique devant permettre de :

- **Gagner en opérationnalité, avec un pôle technique et opérationnel centré autour de ses missions de mise en œuvre des travaux et actions ;**
- **Favoriser la montée en compétence technique des animateurs milieux aquatiques, agricoles et bocage ;**
- **Travailler de manière transversale pour gagner en opérationnalité et efficacité dans les actions**

Au regard de la forte ambition retenue pour le nouveau programme d'actions 2023-2025, un renfort de l'équipe en place était programmé dès la première année du Contrat en 2022.

En 2025, l'équipe de l'Unité de Gestion Vilaine Est était constituée de 27.5 agents dont 1 stagiaire en agricole : 12 ETP milieux aquatiques, 5 ETP agricoles, 4 ETP bocages, 5 ETP au sein du service ressources, 0.5 ETP Sigiste, pour mener à bien les actions et travaux programmés sur le territoire.

Les principales missions des postes de l'UGVE sont détaillées ci-dessous :

Responsable d'unité

La responsable d'unité est chargée de coordonner l'équipe de l'unité de Gestion amont de la Vilaine et d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques et de ses compétences associées ruissellement, pollutions diffuses et bocage, sur un territoire de plus de 2 000 km ^{2}. En lien avec les élus du Comité Territorial amont de la Vilaine Est et notamment avec son Président, il/elle est l'élément moteur de l'animation et de la mise en œuvre de cette politique pour l'atteinte du « bon état » de nos masses d'eau. Il/elle constitue le relais nécessaire entre les équipes, les partenaires institutionnels et financiers, élus, usagers et riverains. La Responsable gère une unité rattachée provisoirement au sein du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité de l'EPTB dans l'attente de l'élaboration du nouveau projet d'établissement. Ainsi, sous la responsabilité du comité territorial de l'unité de gestion Est et de son Président et de la direction de l'EPTB, elle :

- Contribuera à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion, en lien avec les missions socles de l'EPTB
- Sera chargé€ d'assurer le pilotage administratif et financier de l'unité, ainsi que le management des agents de l'unité en collaboration avec le(a) « responsable technique et opérationnel » de l'unité et en lien avec le pôle Administratif et financier du siège de l'EPTB.
- Sera le garant de la mise en œuvre de l'ensemble des études et des actions des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en partenariat avec les acteurs concernés.

Activités principales :

- Piloter et évaluer les missions de l'Unité
- Conseiller et assister les élus du territoire
- Animer et développer les relations partenariales (élus, EPCI, financeurs, maîtrises d'ouvrages associées, …)
- Assurer la gestion des ressources humaines de l'unité
- Assurer la gestion administrative et financière de l'unité en collaboration avec les agents du pôle ressources de l'unité et en lien avec le pôle administratif et financier de l'EPTB

Responsable du pôle technique et opérationnel

La responsable du service technique et opérationnel est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité de gestion Est, d'assister ce dernier à la mise en œuvre opérationnelle du programme d'action de l'unité de gestion et à son évaluation. Elle constitue le relais entre l'équipe du pôle opérationnel et technique, le pôle ressources et le responsable de l'unité de gestion. Elle devra dans ce cadre :

- Assurer l'encadrement et le management du pôle opérationnel et technique de l'unité de gestion en lien avec le(a) responsable d'unité de gestion.
- Assurer le pilotage technique et la coordination du pôle opérationnel et technique pour la mise en œuvre du programme d'actions avec l'appui des coordonnateurs des zones prioritaires et en lien avec le pôle ressources de l'unité de gestion.
- Contribuer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles de l'EPTB, avec le responsable d'unité et le pôle ressources.
- Contribuer à l'évaluation du programme d'actions de l'unité de gestion en lien avec le(a) responsable d'unité de gestion et le pôle ressources de l'unité de gestion

Activités principales :

- Gérer et animer l'équipe technique et opérationnelle du pôle
- Assurer la coordination technique et le suivi des projets du territoire de l'unité
- Assurer le contrôle et le suivi des dossiers de subventions du pôle

- Contrôler et participer à l'élaboration des CCTP des marchés
- Coordonner le suivi des indicateurs et les analyser en lien avec le contrat territorial et sur l'ensemble des activités ; évaluer le programme
- Assurer la coordination administrative/technique liée aux activités du pôle technique et opérationnel
- Traiter ou orienter les sollicitations en lien avec les politiques publiques

Animatrice territoriale

L'animatrice territoriale est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité de gestion Est, d'animer le réseau des acteurs institutionnels du territoire de l'unité de gestion autour des enjeux de la gestion quantitative et qualitative de l'eau, en lien avec le service opérationnel et technique, le conseiller études et ingénierie et les missions socles de l'établissement. Dans ce cadre, elle devra :

- Assurer la coordination et l'harmonisation des politiques publiques œuvrant à l'atteinte du bon état des masses d'eau.
- Contribuer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles de l'EPTB, en lien avec le(a) responsable d'unité, le(a) responsable du pôle technique et opérationnel et le pôle ressources de l'unité.
- Coordonner les actions de sensibilisation du grand public et des scolaires
- Assurer la déclinaison du SAGE au niveau de l'unité et garantir la prise en compte des enjeux qui émanent de l'échelon local

Activités principales :

- Assurer et développer le lien avec les collectivités pour harmoniser les politiques publiques (eaux pluviales, assainissement, aménagement, eau potable, biodiversité, prévention des inondations…) et les documents de planification (PCAET, SCOT, PLU, DOCOB…)
- Assurer le lien avec le SAGE et avec la cellule planification
- Coordonner et développer des actions d'information, de formation, de sensibilisation et de communication
- Assurer la coordination administrative/technique liée aux activités de son poste

Conseiller études et ingénierie

Le Conseiller études et ingénierie est chargé, sous la responsabilité de la responsable de l'unité de gestion Est, en lien étroit avec la conseillère études et ingénierie de l'unité de gestion Ouest et les missions socles de l'établissement, d'apporter son expertise et son soutien technique à l'unité de gestion et aux équipes du pôle technique et opérationnel. Dans ce cadre il devra :

- Contribuer au suivi et au pilotage des études sur l'unité sous la responsabilité du responsable de l'unité de gestion, en lien avec le(a) responsable du pôle technique et opérationnel et des missions socles de l'établissement ;
- Piloter et coordonner des actions émergentes et solutions innovantes en lien avec le(a) responsable de l'unité de gestion, le(a) responsable du pôle technique et opérationnel et les missions socles de l'établissement ;
- Développer un appui technique auprès des équipes du pôle opérationnel et technique de l'unité en binôme avec le conseiller études et ingénierie de l'unité Ouest et en lien avec les missions socles de l'établissement.

Activités principales :

- Piloter des actions émergentes et solutions innovantes en lien avec les missions socles de l'établissement ;
- Suivre et/ou mettre en œuvre des études spécifiques locales pouvant être déclinées à l'échelle du Bassin Versant de la Vilaine ;
- Développer une mission technique autour des enjeux assainissement et eaux pluviales ;
- Contribuer au développement d'une meilleure connaissance du territoire : consolidation de données en lien avec les coordonnateurs de projets et l'équipe technique et opérationnelle ;
- Assurer la coordination administrative/technique liée aux activités de son poste ;

- Contribuer au suivi des indicateurs et à leur analyse en lien avec les contrats territoriaux, sur l'ensemble de ses activités et à l'évaluation du programme.

Gestionnaire Administrative

Sous la responsabilité de la responsable d'unité, l'agent aura à assurer des tâches comptables, de secrétariat et d'accueil.

La gestionnaire administrative est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité, pour ce qui relève :

- De la comptabilité et des marchés publics :
 - de réaliser l'engagement et le pré-mandatement des factures,
 - de réaliser le traitement des factures courantes et celles liées aux marchés publics,
 - de réaliser le suivi des crédits et bilans budgétaires de l'unité,
 - de réaliser le suivi des demandes de solde de subventions en lien avec la responsable d'unité et la responsable du pôle technique et opérationnel,
 - d'assurer le suivi administratif et comptable des marchés en cours.
- Des ressources humaines :
 - de collecter et contrôler les données des agents,
 - de gérer les déplacements des agents et les frais de mission,
 - de relayer et diffuser les informations RH.
- Des autres missions :
 - de gérer les instances de l'unité,
 - de gérer le secrétariat technique de l'unité,
 - de gérer l'accueil de l'unité,
 - de gérer la logistique de l'unité.

Technicien SIG

Le technicien SIG est chargé, sous la responsabilité du responsable de la cellule Planification – Prospectives de l'EPTB Eaux & Vilaine, de :

- participer aux développements des applications de saisie et d'analyses des données,
- participer aux campagnes de levés d'informations sur le terrain (levé GPS cinématique, levé par drone),
- réaliser des cartographies pour des objectifs techniques et pour des objectifs de communication,
- d'être le référent SIG des unités de gestion sur l'amont de la Vilaine,
- contribuer à l'intégration et à la maintenance des bases de données,
- d'assister les utilisateurs des unités de gestion en étant référent sur le SIG, en proposant des formations, en rédigeant des procédures, et de gérer des demandes,
- créer des cartographies et autres documents graphiques pour des besoins spécifiques,
- saisir des données sur le terrain,
- participer à des campagnes de levés sur le terrain (inventaires, topographie),
- mettre en place des solutions innovantes (levé par drone, saisie sur smartphone, etc.).

Ce poste est rattaché au siège de l'EPTB Vilaine, il est mutualisé entre les deux unités avec 0,5 ETP/an pour chaque unité Est et Ouest.

Animation des milieux aquatiques

En fin d'année 2025, le service Technique et Opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Est compte 12 animateurs Milieux Aquatiques pour animer, mettre en œuvre et suivre le programme d'actions du Contrat Territorial de l'Unité. 1 de ces animateurs était dédié à la coordination des projets en zones prioritaires mais l'agent en poste a fait une demande de mutation. Elle a été remplacée mais sur des missions spécifiquement liées à un poste de technicien milieux aquatiques, et cela dans l'attente de la mise en place de l'équipe telle que prévue au contrat.

Les animateur(rice)s milieux aquatiques sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité de :

- mettre en œuvre les actions milieux aquatiques prévues au Contrat,
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions milieux aquatiques en lien avec les partenaires,
- participer aux comités techniques milieux aquatiques et certains groupes de travail/projets,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, de mettre en œuvre et de suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions des volets « aménagement du territoire » et « améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » relevant de la thématique « milieux aquatiques » afin d'alimenter les différents bilans,
- alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Animation agricole

En 2025, le service Technique et Opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Est compte 4 animateurs(trices) agricoles pour animer, mettre en œuvre et suivre le programme d'actions agricoles du Contrat Territorial de l'Unité et 1 coordinatrice des Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées chargée de coordonner les actions agricoles sur les zones prioritaires définies dans le Contrat Territorial de l'Unité mais également coordonner les Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées de ce Contrat.

>>Les animateur(rice)s agricoles sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du service technique et opérationnel de l'unité de :

- mettre en œuvre et de s'assurer de la mise en œuvre des actions agricoles prévues au Contrat et notamment la réalisation des prédiagnostics auprès des exploitants agricoles en préalables aux diagnostics et accompagnements proposées par les Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA),
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions agricoles en lien avec les partenaires,
- organiser et animer le comité technique « agricole » et certains groupes de travail/projet,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, mettre en œuvre et suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions des volets « aménagement du territoire », « pratiques et usages sur le territoire » et « améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » relevant de la thématique « agricole » afin d'alimenter les différents bilans,
- Alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

>>Coordinatrice des Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées

La coordonnatrice des MOAA est chargée, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité de gestion, d'assister cette dernière :

- à la mise en œuvre opérationnelle des actions agricoles sur les zones prioritaires définies dans le Contrat Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest ;
- à la coordination des actions agricoles portées par les Maîtrises d'Ouvrage Associées et à leurs évaluations à l'échelle de l'Unité.

Dans ce cadre, la coordonnatrice apporte une vision systémique à l'échelle d'une ou plusieurs zone(s) prioritaire(s) et assure à cet effet un encadrement fonctionnel de l'équipe de techniciens chargée de déployer les diverses actions/projets en matière d'actions agricoles et de bocage et coordonne l'ensemble des Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées à l'échelle de l'unité.

Elle devra sur son territoire ou sa thématique d'actions :

- Impulser une dynamique avec les acteurs du territoire,
- Assurer la transversalité sur l'ensemble des projets,
- Coordonner l'ensemble des actions en mode projet,

- Contribuer à la vision globale des objectifs à atteindre, des actions à mettre en œuvre et au recensement des indicateurs pour l'atteinte du bon état des masses d'eau et participer à l'émergence des projets.

Animateur bocage

En 2025, le pôle Technique et Opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest compte 4 animateurs bocage.

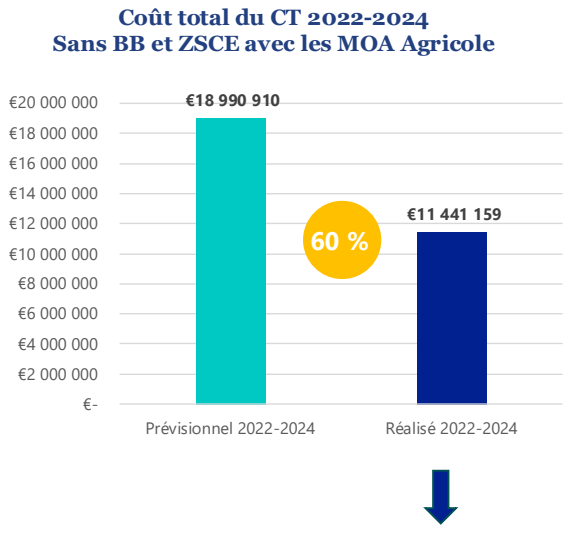
Les animateurs bocage sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité, de :

- mettre en œuvre et s'assurer de la mise en œuvre des actions relatives au bocage (inventaires bocagers, restauration/création du bocage, suivi des programmes Breizh Bocage portés par les EPCI),
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions relatives au bocage en lien avec les partenaires,
- participer aux comités techniques et certains groupes de travail/projets,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, mettre en œuvre et suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions relevant de la thématique « bocage » afin d'alimenter les différents bilans,
- alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Seulement 1 ETP « bocage » est financé dans le cadre du CTBV 2023-2025 de l'UGVE, le reste des ETPB est financé via le programme Breizh Bocage.

III- BILAN FINANCIER GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTIONS 2022/2025 DU CTBV (SOUS MAITRISE D'OUVRAGE UGVE) CHIFFRES ISSUS DU COPIL DE VALIDATION DU 17/06/2025 ET PERSPECTIVES 2026

BILAN GLOBAL | Prévisionnel 2025



Prévisionnel (*dépenses à engager*) 2025 = 5 333 352 €
Soit un total de 16 774 511 € (88.3%)

Aménagement du territoire

- Restauration des MA
- Restauration bocage
- Dispositifs agro-environnementaux, gestion embâcles, lutte espèces invasives, AFAFE, acquisitions foncières
- Lutte contre les pollutions diffuses

2 797 290 €

Valoriser et transmettre les connaissances

- Suivis biologiques, physico-chimiques et morphologiques
- Etudes
- Communication
- Sensibilisation

474 500€

Pratiques et usages sur le territoire

- Actions agricoles en régie
- Actions agricoles MOAA
- PSE Seiche

200 040 €

Gestion du contrat territorial et animation

- Postes (salaires chargées + frais de fonctionnement)
- Autres (élaboration programme, enquêtes publiques, etc.)

1 387 522 €

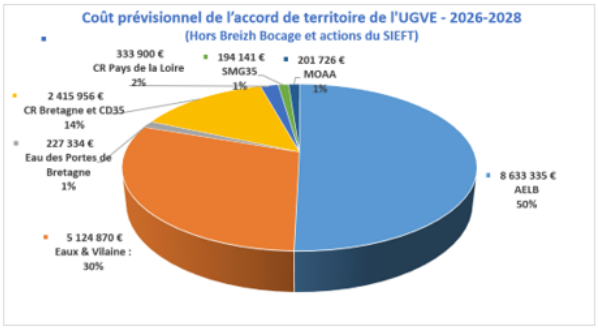
4 859 352 €

CF annexe – Diaporama COPIL VALIDATION – Bilan du CT

IV- PERSPECTIVES FINANCIERES INSCRITES A L'ACCORD DE TERRITOIRE 2026/2028 DE L'UGVE

17,2 M€

- **8,5 M€ Milieux Aquatiques**
- **2,1 M€ Pollutions diffuses**
- **6 M€ Mise en œuvre des stratégies**
- **0,6 M€ AFAFE Semnon**



17,2 M€ Accord de territoire

2 M€ programme Breizh Bocage

200 000 € Actions avec SIEFT

19,4 M€

- **15,8 M€ d'actions portées et animées par l'UGVE (85%)**
- **2,8 M€ d'actions portées par les MOA (15%)**

Maîtres d'Ouvrages Associés (MOA)

Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT — eau des PORTES de BRETAGNE — Eau de la forêt du Theil

Maîtres d'Ouvrages Agricoles Associés (MOAA)

AGROBIO 35 — CERFRANCE BRIOCELIANDE — CETA35 — CHAMBRES D'AGRICULTURE BRETAGNE — TRAM ADAGE 35 — CIVAM — EILYPS — INTERBIO Bretagne

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches chantier travaux milieux aquatiques 2025

Annexes 2 : Supports de communication

- **Lettres agricoles**
- **Newsletter de l'UGVE**
- **Communiqués de presse**

Annexe 3 : Copil Annuel UGVE 2025
***Diaporama du COPIL Bilan du CT* et son compte rendu**

UGVE - Eaux & Vilaine
L'Orangerie – Chemin des Bosquets
35 410 CHATEAUGIRON
T .

Eaux & Vilaine
Boulevard de Bretagne – BP 11
56130 LA ROCHE-BERNARD
T. 02 99 90 88 44**TOUT SAVOIR SUR**
eaux-et-vilaine.bzh